

LE BIEN PUBLIC

JOSEPH BARNARD, Directeur-Propriétaire.

EDITION HEBDOMADAIRE

Deux sous le Numéro.

La Proposition Borden

Nous donnons dans nos pages intérieures le commencement du discours prononcé jeudi dernier par M. Borden à propos de la contribution du Canada à l'Angleterre pour un montant de trente cinq millions de piastres.

Nos lecteurs feront bien de lire attentivement ce discours qui restera un événement historique dans les annales de notre histoire canadienne.

Ailleurs aussi nous publions un résumé de l'argumentation que présentait M. Mondou à l'appui de sa motion en amendement à la réponse au discours du trône.

Nous attendons avec anxiété le discours de M. Laurier sur cette question. Le chef de l'opposition donnera aujourd'hui même en Chambre l'opinion du parti libéral sur toute cette affaire.

Durant cette discussion qui va se poursuivre au Parlement nous donnerons un résumé aussi fidèle que possible des prétentions d'un chacun.

Nous croyons intéressant toutefois de reproduire ici l'opinion qu'exprimait Lord Charles Beresford le lendemain du prononcé du discours Borden.

L'amiral lord Charles Beresford, disait vendredi matin dans le "Daily Express" de Londres :

"Ce que j'ai recommandé aux Dominions, c'est de défendre leurs points de départ des grandes routes commerciales, par l'établissement de fortes bases navales, par des mines sous-marines, par des contre-torpilleurs, par des croiseurs légers.

"Les routes commerciales ne sont pas protégées et nous appréhendons plus, dans le moment, la famine que l'invasion. La population a été trompée et bernée par les déclarations concernant les dreadnoughts des autres nations ; on l'a trompée grossièrement en disant qu'un de nos dreadnoughts pouvait couler toutes leurs flottes.

"Le peuple ne parle que de dreadnoughts, il oublie presque complètement qu'une flotte se compose d'une grande variété d'unités et que si l'une de ces unités fait défaut, le sort de toute la flotte est compromis."

En sorte que la nécessité d'organiser notre propre défense d'abord, serait bien la première chose à faire, d'après l'amiral Beresford. Il n'est sans doute pas baval de voir ainsi un Lord de l'Empire, un expert des choses de la marine anglaise, rappeler aux chefs de nos deux grands partis, l'urgence de la politique sage qu'on nous propose d'abandonner.

A propos d'Hôtel

Nos lecteurs verront par le compte rendu de la dernière séance du Conseil de ville qu'un syndicat se propose de construire ici un hôtel dont le coût est porté à \$275,000. En conséquence, ce syndicat composé de capitalistes de Québec et de Montréal demande à la ville qu'un prêt de \$75,000 lui soit fait sans intérêt pour une période de dix ans, avec en plus la faveur d'une taxe nominale de \$200, par année durant la même période de dix ans.

Il est rumeur depuis déjà assez longtemps qu'un hôtel considérable doit être construit aux Trois-Rivières. On a même supposé au Pacifique Canadien l'intention de venir établir ici un de ces palais des voyageurs comme la Compagnie suit en plaçant sur son immense réseau de voie ferrée. Malheureusement nos informations nous portent à croire que le Pacifique n'a aucunement l'intention de construire ici, du moins pour le présent.

Absolument impossible surtout, si l'hôtel projeté doit faire le trafic des liqueurs, car alors la ville se verrait dans une position fautive.

min de fer, comme à Québec ou même Sherbrooke.

A tout événement, nous nous réjouissons assez de savoir que des hommes d'expérience se déclarent prêts à doter notre ville d'un hôtel absolument moderne, seulement nous ne verrions pas bien la ville s'engager dans une entreprise de ce genre pour la somme considérable de \$75,000,00. Soixante-quinze mille piastres, c'est déjà le prix d'un hôtel assez convenable, et d'ailleurs, dans l'état où se trouvent nos finances, nous sommes un peu sous l'impression que nous n'avons pas d'argent à prêter, ni même à prêter sans intérêt, et pour dix ans.

Evidemment si l'hôtel projeté devait être un hôtel de tempérance, dans le genre des deux splendides hôtelleries de la ville de Moncton par exemple, nous verrions avec plaisir notre conseil de ville lui assurer quelques faveurs, comme celle de l'exemption de taxe. Mais encore une fois, toute contribution en argent nous paraîtrait impossible dans les circonstances.

Le Rapport de l'Auditeur

Le Rapport de l'Auditeur

Nous venons de prendre connaissance du rapport de l'Auditeur concernant les opérations de la Cité pour les dix mois finissant le 31 octobre 1912, ainsi que l'état des dépenses sur les appropriations votées pour le mois de novembre 1912.

Ce rapport est naturellement volumineux, mais il nous apparaît frappant de clarté et de précision. Nous comprenons que l'Auditeur formera ses livres pour l'année 1912 le 31 décembre prochain. Ceci sera sans doute une heureuse innovation que nous réclamions depuis longtemps. Et ce sera surtout de la part du contrôleur Lapointe un tour de force peu ordinaire, d'avoir pu débrouiller en si peu de temps un écheveau (ne pas lire échevin) consciencieusement mêlé.

Bon courage à l'Auditeur Lapointe, et nos félicitations.

Il faut en Finir !

Il y a dans les limites de la ville un individu qui a perdu sa licence au mois de mai dernier, et qui a continué depuis lors à vendre de la biisson sans licence comme si de rien n'était. Il opère depuis sept mois en marge de la loi avec une effronterie, un cynisme renversants. Il vend à bar ouvert, à tout venant, semaine et dimanche. Il se moque des autorités et les défie sans vergogne : "Je me salue de tous vous autres !" clame-t-il en un langage de soudard.

Le conseil de ville sait tout cela, le percepteur du revenu sait tout cela, la police sait tout cela, et voilà plus de sept mois que tout cela dure ! Pour un scandale, c'en est un.

Eh ! bien, nous demandons que ce scandale finisse.

Nous en avons assez des jeux de cache-cache et des finasseries légales. Il faut à tout prix que cette buvette insolente et écœurante soit fermée pour les Fêtes.

Si ceux qui ont le devoir d'agir n'agissent pas, d'autres le feront à leur place. Il y a encore des partisans de la tempérance en ville.

Mais si les tempérants sont forcés de prendre en main la défense de la loi, de l'ordre et de la morale, ils s'arrangeront pour que le peuple le sache, afin que le peuple puisse rendre à chacun selon ses œuvres.

JEAN RIVARD.

Rectification

Notre dernier numéro mentionnait en dernière page qu'une séance du conseil, séance spéciale, avait eu lieu le 2 décembre. Énumérant les présences, notre représentant avait omis le nom de M. l'échevin Bellefeuille.

Or M. J. F. Bellefeuille était présent à cette assemblée spéciale, et M. Beaulac était absent.

Prière de prendre note.

Trop longue station

Quelques personnes se plaignent que la voiture faisant le trajet toutes les trois heures de la place du marché à la Wayagamack, stationne trois heures durant, en face du marché même.

Ceci serait un ennui, et gênerait la circulation toujours assez intense à cet endroit. Il semble donc que si cette voiture, après avoir débarqué ses passagers, allait faire son stage à côté du marché dans un endroit moins gênant, les mécontents la trouveraient plus à sa place.

Le Juge Panneton

Le Gouvernement Borden mérite nos chaleureuses félicitations, et nous ne lui cachons pas notre contentement de le voir placer sur le Banc Judiciaire des avocats très distingués, et de plus, de très honnêtes gens.

Les récentes nominations de MM. les Juges Beaudin, à Montréal et Belleau de Québec, démontrent abondamment jusqu'à quel point le Gouvernement est soucieux de la bonne réputation de notre Magistrature. Tant mieux.

La nomination de M. Louis Edmond Panneton, avocat de Sherbrooke, sur le Banc de la Cour Supérieure à Montréal, en remplacement de M. Laurendeau, démissionnaire, est également fort heureuse.

Toute la carrière de M. Panneton n'est digne que des plus grands éloges et nous sommes contents de dire qu'il est un peu l'un des nôtres, étant né à la Banlieue des Trois-Rivières, et ayant fait son cours d'études dans notre vieux Séminaire des Trois-Rivières.

M. Louis Edmond Panneton est né à la Banlieue des Trois-Rivières, du mariage de André Panneton et de Marie Blondin. Entré au Séminaire des Trois-Rivières en 1860, il y fit ses études jusqu'en philosophie. M. Panneton a été reçu avocat en 1870 et a toujours pratiqué le droit à Sherbrooke. Conseiller municipal, maire ; il fut aussi député à la Législature de Québec ; journaliste, Conseil du Roi, bâtonnier général de la Province. Nos Chaleureuses félicitations.

M. le Chevalier L. Dusseault

La mort vient de faire une autre victime parmi nos plus braves citoyens. Elle jette le deuil dans une très honorable famille, cause un vide profond dans le corps des Zouaves, et suscite d'universels regrets ; puisqu'elle ravit à l'affectueuse estime de tous, le bon chevalier Ls. Dusseault.

Il est décédé à la résidence de son frère, M. Antoine Dusseault, le dimanche matin, 8 décembre. Le défunt avait eu surtout trois amours : la papauté, la sainte Vierge et la jeunesse. Dieu semble avoir voulu donner une première récompense à ce triple amour en appelant à Lui son fidèle serviteur, le jour de l'Immaculée-Conception ; première fête de Vierge Bénie, fête de l'élite de la jeunesse, les congréganistes, fête non moins chère, d'autre part, au cœur des souverains Pontifes.

Né à St-Léon en 1843, du mariage de Louis Dusseault et de Fanny Lupien, le jeune Dusseault se fit remarquer de bonne heure par sa vivacité d'esprit et une grande bonté. Il fit de solides études commerciales. Ardent au travail, tenace dans ses entreprises, légitimement ambitieux, M. Ls. Dusseault était en voie de se créer une position enviable dans le monde lorsqu'un autre idéal vint prendre possession de son âme.

Le chef de l'Eglise spolée, Pie IX, avait lancé le cri d'alarme, l'appel au secours, qui devait trouver un si prompt écho dans une foule de braves cœurs canadiens. M. Ls. Dusseault sollicita la faveur d'être du nombre de ces vaillants fils qui eurent le pouvoir s'accorder de repos tant que leur mère l'Eglise serait souffrante.

Il partit donc pour Rome, comme zouave, en 1868 et servit deux ans dans les armées pontificales.

Le Saint-Siège rendait, voici quelques années, un digne hommage aux états de service du lieutenant Dusseault, en lui conférant le titre et les privilèges de Chevalier de l'Ordre de S. Grégoire le Grand.

Depuis son retour au pays, il occupa de longues années durant, un poste de confiance au Séminaire, y exerçant les fonctions d'économiste.

C'est là qu'il fut donné à plusieurs générations de collégiens de connaître intimement pour ne l'oublier jamais, le "bon père Dusseault."

Retenu à domicile et en proie à de vives douleurs depuis plusieurs semaines, M. Dusseault a édifié ses proches et amis par son héroïque patience chrétienne.

Ses funérailles ont eu lieu à la Cathédrale, mercredi matin au milieu d'une nombreuse assistance. Les Zouaves formaient la garde d'honneur sous la direction du commandant I. Lafontaine. Plusieurs membres du clergé occupaient les stalles de chœur. M. le chan. L. Aréand, sup. du Séminaire, célébra l'office divin assisté des RR. T. Giroux, aum. des zouaves et A. Lupien cousin du défunt.

A l'orgue des solis furent chantés par MM. D. Gauthier, Ed. Anger et autres.

A la famille Dusseault ainsi qu'aux zouaves le "Bien Public" offre ses sincères condoléances.

R. I. P.

Cadeau de Noël et du Jour de L'an

En Vente au Bien Public

Comme cadeau de fête rien de plus appréciable que les merveilleuses plumes-fontaines Waterman qui s'adaptent à toutes les mains, et sont faites pour plaire aux jeunes et aux vieux. De tous les prix, depuis unoplastré jusqu'à cinq.

Chapelets artistiques, sur chaînettes or ou argent. Qualité garantie. Excellents et à bon marché. Cadeau très chic et toujours fort apprécié.

Médailles artistique, avec chaînettes ou soules. Dessin délicat. Une spécialité. De tous les prix.

Papier à lettre et enveloppes dans de superbes boîtes fantaisie. Papier fin, nuances et fini de premier ordre. Joli cadeau à faire. Quelque soit la modicité du prix, la qualité reste toujours de premier ordre.

Calendriers pour 1913. Desins choisis et variés. Prière aux maisons de commerce de donner leurs commandes à bonne heure. Les nombreux échantillons que nous venons de recevoir faciliteront votre choix qui ne peut manquer d'être bon. Rien de commun.

Grande variété de cartes-postales. Vues des Trois-Rivières. Dessins ap-

propriés aux fêtes du premier de l'an. Ceux ou celles à qui vous les adressez seront sans doute flattés de votre attention, mais constateront aussi votre bon goût.

Aussi nécessaire de bureaux : papier, encre, porte-plumes variés et pour tous les goûts, clavigraphes et accessoires, etc., livre de prière, paroissiens missels, etc.

CONCERT HELIE

A l'Hotel-de-Ville, jeudi le 19 décembre 1912, à 8.15 h. p.m.

Sous le haut Patronage de sa Seigneurie le Juge et Madame Tourigny.

Avec le concours de : M. Eugène Chartier, Violoniste, Mlle Blanche Fayette, Soprano, Mlle Henriette Casavant, pianiste.

Ceux qui se proposent d'aller entendre le célèbre tenor de New-York, M. Hélio, le 19 au soir, feroient bien d'acheter leurs billets à l'avance, s'ils veulent avoir de bons sièges. Depuis une semaine déjà, les billets s'envolent très rapidement.

A cela, il n'y a rien de surprenant ; M. Hélio a fait des salles comblées à Boston, New-York, Chicago et à Montréal. Pourquoi en serait-il autrement aux Trois-Rivières, sa ville natale pour ainsi dire ?

Nous en sommes certains, le public des Trois-Rivières, qui sait apprécier autre chose que des vues animées, doublera si possible, pour un compatriote et un trilluvien ce que les grandes villes américaines ont fait pour un étranger : il se portera en masse à l'Hotel-de-Ville, jeudi prochain, pour y applaudir celui qui depuis dix ans fait honneur, là-bas, à la race canadienne et plus encore au peuple trilluvien.

PROGRAMME

- Mazurka.....ZARZYCKI Eug. Chartier
- Hosanna.....GRANIER L. S. Hélio
- (a) Baiser de la brise.....LUCI LE ROY (b) Rojna.....M. MASSENET Mlle B. Payette
- Air de Benvenuto.....OPERA DE DIAZ L. S. Hélio
- Duo "Parle-moi de ma mère".....CARMEN (OPERA DE BIZET) L. S. Hélio et Mlle B. Payette
- (a) Consécration, (de la 2ème sonate.....[HANS HUBER. (b) Tendre Aveu.....J. HUBAY (c) Scélicienne et Rigaudon.....[F. KREISLER. Eug. Chartier
- Air de Roméo et Juliette.....OPERA DE GOUNOD. Mlle B. Payette
- (a) Le Rayon.....SARLY (b) Four Leaf Clovers.....PARKER (c) A Birthday.....COWEN L. S. Hélio
- Zigenerwelsen.....SARASATE Eug. Chartier
- Inspirez-moi.....GOUNOD Grand air d'Opéra "La reine de Saba" L. S. Hélio

CONSULTATION : TEL. 509 De 10 à 12 heures A. M. " 2 à 4 " P. M. " 7 à 8 " P. M.

Dr C. A. BOUCHARD Ancien Interne à l'Hôpital St-Joseph de Paris.

MEDECIN-CHIRURGIEN CHIRURGIEN-GENERALE S'occupe surtout des Maladies des Femmes, Maladies Génito-Urinaires, 4 RUE ALEXANDRE, TROIS-RIVIERES.

Bureau : Tél. 509. Résidence : Tél. 120

Dr E. BUISSON CHIRURGIEN-DENTISTE 20 DES FORGES, TROIS-RIVIERES. (En face du Marché) Bureau ouvert tous les soirs de 7 à 8 hrs.

Téléphone Bell 658

Dr J. H. BELAND CHIRURGIEN-DENTISTE 20a, RUE DES FORGES - TROIS-RIVIERES (Bloo Carignan) Bureau ouvert tous les soirs de 7 à 8 heures.

Département d'Epargne

4% INTERET DE QUATRE pour cent alloué sur Dépôts. 4%

P. E. PANNETON & FILS, Banquiers TROIS-RIVIERES, Qué.

AVOCATS

CHARLES BOURGEOIS, B. A., LL. M. Avocat 6, rue St-Joseph, Tél. 233

JOSEPH BARNARD, AVOCAT 3 rue Hart, Tel. 610 Residence : 17 rue St-Pierre, Tel. 434 L. P. GUILLET, FORTUNAT LORD C. R. GUILLET & LORD, Avocats 20 rue St-Joseph, Trois-Rivières. Tél. 263

GEO. HENRI ROBICHON Avocat 5a Bonaventure, Trois-Rivières

P. N. MARTEL, AVOCAT 16 Bonaventure, Tél. Bell 61 Les Trois-Rivières.

N. L. DUPLESSIS, C. R. Avocat 4, rue St-Joseph, Tél. Bell 65 Les Trois-Rivières

Frs Desilets Aug. Desilets DESILETS & DESILETS Avocats 25 - Rue Alexandre, - 25 Tel. Bell 511 Trois-Rivieres

BRUNO MARCHAND EDGAR BOURNIVAL MARCHAND & BOURNIVAL Avocats 20 rue Alexandre Tél. Bell 585 Trois-Rivieres.

J. A. Comeau, C. R. Tel. Bell 38 Arthur Bellevue, LL. B. COMEAU & BELIVEAU Avocats 8 rue Des Forges, Trois-Rivieres

ARCHITECTE Telephone 153 Telephone 453 Bureau : Residence : CHARLES LAFOND, Architecte-Evaluateur SPECIALITE : EDIFICES RELIGIEUX. Bureau : Residence : 15 Bonaventure 10 Alexandre Trois-Rivieres.

NOTAIRES

Telephone 491 J. A. TRUDEL Notaire Argent a preter. Agent d'Immeubles Coin Hart et Alexandre, Bureau : Rue Alexandre, 3-Rivieres

Boite de Poste 154 Tél. 255 J. A. LEMIRE, LL. L. Notaire Cessionnaire des Greffes des Notaires P. O. Guillet et P. L. Hubert Assurances et Argent a Preter 28 Alexandre (Coin Hart) Trois-Rivieres

Telephone 241 ARGENT A PRETER A. LEBRUN, Notaire Cessionnaire du Greffe de feu P. Desilets, N. P. 23, Bonaventure 3-Rivieres.

J. P. MEUNIER, Opticien Diplômé de l'Institut de Boston 36, rue Des Forges, Trois-Rivieres

**Cet espace est réservé
pour la maison**
J. A. CARIGNAN & CIE
Marchands de Meubles.

NOTRE CONTRIBUTION A L'ANGLETERRE

UN DISCOURS HISTORIC
LA PROPOSITION DE M. BORDEN

M. l'Orateur.
En parlant à cette Chambre d'un sujet aussi important que celui que je me propose de discuter, je ne me laisserai pas inspirer par un esprit de controverse. Si une partie de mes remarques vient nécessairement en conflit avec les opinions exprimées par des honorables messieurs des deux côtés de la Chambre, qu'il soit bien entendu que je ne le fais pas pour critiquer, mais purement dans le but de donner franchement à cette Chambre les raisons qui ont induit le gouvernement à adopter la politique que je vais maintenant vous exposer.

Il n'est pas nécessaire de s'arrêter à considérer la puissance et l'influence toujours grandissantes du Canada dans l'Empire, elles sont dues à l'accroissement et l'expansion remarquables, au développement rapide et merveilleux de ses ressources pendant le dernier quart de siècle. Avec cette puissance et cette influence toujours grandissantes, un certain développement s'est produit graduellement, et sûrement dans nos relations avec le Royaume-Uni et les autres Dominions. L'évolution des relations constitutionnelles dans l'Empire n'a pas été moins remarquable que son progrès matériel pendant le dernier demi-siècle.

Notre Autonomie

Dans ce développement constitutionnel nous sommes nécessairement en face du problème de combiner la coopération avec l'autonomie. Il semble être très essentiel qu'il y ait une semblable coopération dans la défense et le commerce, qui donnera à l'Empire tout entier une organisation effective dans ces questions d'importance vitale. D'un autre côté, chaque Dominion doit, à tous respects, conserver le gouvernement autonome qu'il possède maintenant.

La responsabilité de la défense de l'Empire sur les hautes mers—qui est la seule garantie effective de son

existence et qui a été jusqu'à présent assurée par le Royaume-Uni—comporte nécessairement avec elle la responsabilité et le contrôle de la politique étrangère. Avec l'augmentation énorme de la puissance navale entreprise par toutes les grandes nations ces dernières années, cette terrible responsabilité a mis un fardeau presque impossible à porter sur les Iles Britanniques qui depuis mille ans ont exercé une si profonde influence sur l'histoire du monde. Ce fardeau est tellement lourd que le jour est venu où il faut que l'existence de cet Empire soit mise en péril où que les jeunes et puissants Dominions s'unissent à la mère-patrie pour assurer la sécurité du salut commun et de l'héritage qui appartient à tous.

No Taxation without representation

Du moment que la Grande-Bretagne n'assume plus seule la responsabilité de la défense sur les hautes mers elle peut plus longtemps assumer seule la responsabilité et le contrôle de la politique étrangère qui est étroitement, vitalement et constamment associée avec cette défense à laquelle les Dominions participent.

On a déclaré dans ces dernières années et tout récemment encore que cette responsabilité de la politique étrangère ne pouvait pas être partagée par l'Angleterre avec les Dominions. Dans mon humble opinion une attitude semblable ne pourrait qu'avoir un résultat des plus désastreux. Pendant ma récente visite aux Iles Britanniques, j'ai essayé, en plusieurs occasions publiques, de propager le principe que les grands Dominions, participant à la défense de l'Empire sur les hautes mers doivent nécessairement avoir le droit de partager la responsabilité et le contrôle de la politique étrangère. Aucune de mes déclarations ne fut applaudie plus cordialement et avec plus d'enthousiasme que celle-là. Il est agréable de savoir qu'aujourd'hui

non seulement les ministres de Sa Majesté mais les chefs du parti de l'opposition en Angleterre ont explicitement accepté le principe et ont affirmé leur conviction que l'on doit chercher, découvrir et utiliser sans délai les moyens par lesquels il doit être constitutionnellement adopté.

L'opinion de M. Borden en 1910

Avant de continuer à expliquer et à énoncer la politique du gouvernement, je désire attirer l'attention sur certaines remarques que j'ai faites en cette chambre il y a deux ans exactement en réponse à des questions que l'on me posait pour savoir ce que nous ferions en arrivant au pouvoir. Ces remarques étaient les suivantes :

Extrait du Hansard de 1910-1911

"On pourra avec raison nous demander ce que nous ferions de cette grave question si nous étions au pouvoir. Il me semble que notre devoir est tout tracé : S'il en prend les moyens, le gouvernement se rendra compte et saura si les circonstances dans lesquelles se trouve en ce moment l'empire sont graves ou non, en ce qui a trait à la défense navale. Si nous étions au pouvoir, nous nous efforcerions d'obtenir sur cette question une réponse simple et claire et si cette réponse basée sur l'assurance du gouvernement de la mère-patrie et sur le rapport des experts de l'amirauté comportait, comme je le pense, la nécessité d'une action prompte et effective de la part de ce pays, je demanderais au parlement de voter l'aide que les circonstances commanderaient, et, faite par le Parlement d'y consentir, j'en appellerais du Parlement au peuple. Quant à savoir, M. l'Orateur, si le peuple a le droit d'être consulté, du moment qu'il s'agit d'une politique permanente, cela, pour moi, ne fait plus de doute.

Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre, mais j'ai fait de mon mieux. Il y a je crois bien des choses à considérer dans l'étude d'un plan de coopération générale du Canada à la défense de l'empire. Tout d'abord, en supposant que le Canada décide de contribuer à la défense de l'Empire dans son ensemble, doit-il le faire sans que nous ayons voix dans les conseils impériaux touchant les décisions à prendre pour la paix ou la guerre dans les diverses parties de l'Empire? Cela ne me paraît guère juste et je ne pense pas que le Peuple canadien y consentirait volontiers. En quoi! est-ce que personne de nous, qui représentons ici dans cette chambre deux cent vingt-cinq circonscriptions d'un pays qui va de l'Atlantique au Pacifique, n'aura, sur ces graves questions qui intéressent l'Empire en général, la même voix qui est accordée aux plus humbles contribuables des Iles Britanniques? Une condition pareille ne tendrait guère à mon sens à assurer l'intégrité de l'Empire, à encourager la coopération de ses diverses parties. Voilà des questions qu'il serait bon d'étudier sérieusement avant de formuler une politique permanente. Cette politique une fois bien conçue et clairement expliquée au peuple, le gouvernement, quel qu'il soit, devrait appeler la population à se prononcer pour approuver ou désapprouver le projet et obéir à ses volontés."

Voyage En Angleterre

Le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir le 10 octobre 1911 et s'est présenté devant le Parlement le 17 du mois de novembre suivant. Il est à peine nécessaire de faire remarquer qu'on n'avait pas l'occasion jusqu'après la clôture de la session de se rendre en Grande-Bretagne ou de consulter l'Amirauté avec profit. Peu de temps après la clôture de la session je me suis rendu en Angleterre accompagné par quelques-uns de mes collègues et pendant quelques semaines nous avons eu l'occasion d'avoir des conférences de temps à autre avec le Cabinet Anglais et de consulter les aviseurs techniques et les experts de l'Amirauté au sujet de toute la question de la défense navale et surtout des conditions auxquelles a à faire face, l'Empire en ce moment et auxquelles il devra faire face bientôt. Je désire exprimer ma chaleureuse appréciation de la manière dont nous avons été reçus par le gouvernement de Sa Majesté qui nous a entretenus avec une entière confiance des grandes questions de la politique extérieure de la défense et qui nous a fournis tous les renseignements pertinents à sa disposition.

Les Document De l'Amirauté

Une partie de ces renseignements est nécessairement d'un caractère très confidentiel et on ne peut la publier, mais une importante partie de ces renseignements sera communiquée à la Chambre dans un document que je placerai sur la table de la Chambre cet après-midi.

Quand on considère le pouvoir de l'Empire Britannique pour maintenir cette suprématie sur les mers qui est essentielle à sa sauvegarde et à son existence même, est clair qu'il ne faut pas négliger de prendre en considération les autres forces navales du Monde. De telles références et comparaisons sont souvent faites par toutes les grandes puissances, et elles n'impliquent rien d'hostile soit comme esprit envers les autres nations. De fait une référence bien distincte à la puissance navale de la Grande-Bretagne a été faite dans le préambule de la loi navale d'un grand Empire qui s'est placé parmi les premières puissances navales avec une rapidité étonnante par le développement de ses forces sur mer au cours des dernières années. Je soumetts maintenant à la Chambre les renseignements que nous avons reçus du gouvernement de Sa Majesté. Ils sont consignés sous forme de mémorandum, comme suit :

Un Message de la Mère-Patrie

Message du secrétaire d'Etat pour les Colonies à son Altesse Royale le gouverneur général, transmettant le mémoire préparé par l'Amirauté sur la situation navale d'une manière générale et communiqué au gouvernement du Canada par le gouvernement de Sa Majesté en novembre 1912.

Du secrétaire d'Etat pour les Colonies à Son Altesse Royale le Gouverneur Général,
Downing Street
Le 25 octobre 1912.

Sir
—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Altesse Royale, la copie ci-inclus d'un mémoire relatif aux exigences de Défense navale de l'Empire.



**ACHETEZ VOS CADEAUX
POUR LES FETES**

LA PHARMACIE WILLIAMS

20, RUE HART, 20

Grand Assortiment de PARFUMS, POUDRES, SAVONS
PINS, BONBONNIERES remplies de CHOCOLATS EXQUIS de 10c jusqu'à \$5.00.

VENEZ VOIR NOS VITRINES?
CARTES POUR LES FETES.

2—Ce document a été préparé par l'Amirauté sur les instructions du gouvernement de Sa Majesté en conformité avec la demande de M. Borden et pour être présenté au Parlement de la puissance si les ministres le trouvent bon et quand ils le jugeront à propos.
J'ai l'honneur d'être, etc.
L. HURCOURT.

Memoire

préparé par l'Amirauté sur la situation navale en général et communiqué au gouvernement canadien par le gouvernement de Sa Majesté.

1.—Le premier-ministre de la Puissance du Canada a invité le gouvernement de Sa Majesté, par l'intermédiaire du Bureau de l'Amirauté, à préparer un tableau des exigences de l'heure présente ou immédiatement éventuelles de la défense impériale, pour la soumettre au Parlement du Canada, si le Cabinet canadien le juge nécessaire.

Les Lords-Commissaires de l'Amirauté sont prêts à soumettre et à rédiger sous une forme prête à être rendue publique, les communications confidentielles et les conversations qui ont eu lieu entre l'Amirauté et les ministres canadiens, lors du récent voyage de ces derniers dans le Royaume-Uni.

L'Amirauté accorde la part d'importance la plus large à l'aide matérielle et, plus encore à l'aide morale qu'il est au pouvoir du Canada de fournir à la marine anglaise, afin de lui permettre de maintenir sa supré-

matie sur les mers; mais elle croit nécessaire de repousser toute intention, même indirecte, d'exercer une pression quelconque sur l'opinion canadienne, ou de chercher à influencer le parlement canadien au sujet d'une décision qui ne peut regarder que le Canada seul.
Suite à la 3ème page.



Tenders for Indian Supplies.

SEALED TENDERS addressed to the undersigned and marked on the envelope "Tender for Indian supplies," will be received at this Department up to noon on Tuesday, 7th January, 1913, for the delivery of Indian supplies during the fiscal year ending the 31st March 1914, duty paid at various points in Manitoba, Saskatchewan and Alberta.

Forms of tender containing full particulars may be had by applying to the undersigned. The lowest or any tender not necessarily accepted.

Newspapers inserting this advertisement without authority of the Department will not be paid.
J. D. McLEAN,
Asst. Deputy and Secretary,
Department of Indian Affairs,
Ottawa, Ont., 28th November, 1912.

ON DEMANDE

Voyageurs de Commerce demandés pour vendre comme ligne supplémentaire des terrains dans la meilleure subdivision de Longueuil et St-Lambert, le Brooklyn de Montréal. Une chance exceptionnelle pour l'homme qui veut tripler son revenu.
S'ad. ECONOMIC REALTY LTD.
430 Blvd. St-Laurent, Montréal.
7-11-12 6 f.



La place par Excellence pour vos

Fourrures

EST CHEZ

Adolphe Balcer

COIN DES RUES

Notre-Dame et Des Forges

TROIS-RIVIERES

\$1 vous en rapportera \$2

en face de la Rue HART où vous pourrez vous habiller de la tête aux pieds, ou votre

No. 23 Des Forges

rendez-vous au

So vous êtes intéressé à votre BOURSE

AUX LECTEURS,

Nous avons le plaisir de vous informer avoir reçu toutes nos marchandises pour l'automne, consistant en Meubles, Tapis, Prelarts. Une visite est sollicitée.

A. LAURIN & CIE
42, Rue Du Platon

Notre contribution à l'Angleterre

Suite de la 2ème page. C'est pourquoi l'Amirauté se borne dans cette déclaration, à relater exclusivement des faits, laissant au gouvernement du Canada et à son Parlement de tirer leurs propres conclusions.

2.—La possibilité pour l'Empire britannique de maintenir sur les mers, une suprématie, essentielle à sa sécurité, pour être mesurée de temps à autre par la comparaison qu'on en peut faire avec les autres marines du monde. Une semblable comparaison n'implique aucune arrière-pensée d'inimitié, ni aucune intention d'imitation à l'adresse de telle autre puissance ou tel autre groupe de puissances.

A ce point de vue, le développement de la flotte allemande durant les quinze dernières années est le fait le plus frappant de la situation navale aujourd'hui.

Ce développement a été autorisé par cinq édits consécutifs: soit les lois dites de la marine de 1898, 1900, 1906, 1908 et 1912. Ces lois sont susceptibles de couvrir une période s'étendant jusqu'à 1920.

Celle de 1898 comporte la construction de:—

- 9 vaisseaux de guerre à l'exception des côtiers.
- 3 grands croiseurs.
- 28 croiseurs de plus petite dimension.
- 113 torpilleurs.

Le tout avec un équipage de 25,000 hommes devant être maintenu moyennant une somme annuelle de 6,000,000.

La flotte entière en 1920, se composera de:

- 41 navires de guerre.
- 20 croiseurs de grande dimension.
- 40 croiseurs de plus petite dimension.
- 144 torpilleurs.

72 sous-marins, et de 101,500 hommes d'équipage; le tout devant coûter annuellement 23,000,000.

Ces chiffres, cependant, ne donnent aucune idée réelle du progrès accompli, parce que les dimensions et le coût des vaisseaux de guerre ont continuellement augmenté durant la période indiquée. Outre qu'elle a accru le nombre, l'Allemagne a remplacé systématiquement tous ses vieux et ses petits vaisseaux qui formaient les premières unités de sa flotte, par d'autres plus puissantes et construites à grands frais à la façon moderne.

De même aussi les argents prévus dans les estimés pour l'achèvement de la flotte ne représentent pas l'accroissement réel dans le coût proprement attribuable à la marine allemande; celle-ci comprend une telle proportion considérable de nouveaux vaisseaux que le coût du maintien et des réparations est de beaucoup moindre que dans les marines qui sont établies depuis plus longtemps.

3.—L'expansion de la marine allemande n'a pas été provoquée par l'accroissement de la marine anglaise. Le gouvernement allemand a répété à maintes reprises que sa politique navale n'avait aucunement été influencée par l'action anglaise, et les chiffres suivants parlent par eux-mêmes.

En 1905 la Grande-Bretagne construisait 4 vaisseaux de première grandeur et l'Allemagne 2.

En 1906 l'Angleterre réduisait à 3, ses vaisseaux de premier plan et l'Allemagne augmentait les siens au chiffre de 3.

En 1907 l'Angleterre construisit 3 vaisseaux de première grandeur et l'Allemagne, le même nombre.

En 1908 la Grande-Bretagne en réduisit le nombre à 2 et l'Allemagne l'augmenta à 4.

Ce ne fut que lorsque les efforts de la Grande-Bretagne pour amoindrir et retarder la rivalité navale eut échoué, trois années de suite que l'Amirauté se vit forcée en 1909 à la suite d'une revue de la situation navale, de demander au Parlement de prendre des mesures exceptionnelles pour garantir contre tous les hasards possibles la sécurité de l'Empire. Cette année-là huit vaisseaux de première classe furent construits en Angleterre, deux autres furent donnés par les Communes de l'Australie et la Nouvelle-Zélande — un total de 10.

4.— Au printemps de cette année le Reichstag adoptait la cinquième loi navale allemande. Le caractère principal de cette loi n'est pas l'augmentation de dreadnoughts quoique cela soit important, mais plutôt l'augmentation de la puissance d'attaque des vaisseaux de toutes les classes à n'importe quelle saison de l'année.

Un troisième escadre de 8 navires de guerre sera créé et maintenu en service comme faisant partie de la flotte active. Attendu que, suivant la loi non amendée la flotte de combat consistait de 17 cuirassés de guerre, quatre gros croiseurs et 12 petits croiseurs, elle se composera dans l'avenir de 25 cuirassés, de 8 gros cuirassés et dix-huit petits croiseurs, et comme suivant le système de recrutement qui prévaut en Allemagne, la flotte est moins mobilisable pendant les mois d'hiver que pendant les mois d'été, elle augmentera de force, grâce à cette loi, et surtout sera rendue beaucoup plus efficace. Ainsi, 99 contre-torpilleurs, au lieu de 60, seront maintenus en service, sur un total de 144; 72 nouveaux sous-marins seront construits suivant la nouvelle loi, et sur ce nombre, on se propose d'en maintenir en service 54 avec un plein équipage. D'une façon générale, l'effet de la loi sera de maintenir en opération presque les quatre-cinquièmes de la flotte allemande, autrement dit que la flotte sera prête instantanément et constamment pour la guerre.

Un si grand changement et un si grand développement dans la flotte allemande comporte naturellement d'importantes additions, dans le personnel. En 1898, les officiers et les hommes de la marine allemande comprenaient un total de 25,000. Aujourd'hui, ce nombre est porté à 66,000. La nouvelle loi comprend un chiffre de 15,000 officiers, avec un total en 1920 de 101,500.

La nouvelle construction entraîne, suivant la loi, trois vaisseaux additionnels — un à commencer l'an prochain, l'autre en 1916, et deux petits croiseurs, dont la date de la construction du troisième navire n'a pas encore été décidée, mais elle viendra d'ici six ans. Le coût de ces augmen-

tations en hommes et en matériel durant les six années à venir est évalué £10,500,000, montant reparti durant cette période sous les estimés déjà donnés.

Ces faits ont été déposés à la Chambre des Communes le 22 juillet 1912, par le premier lord de l'Amirauté.

5.—L'effet de la nouvelle loi navale allemande est de produire une expansion remarquable de force et d'efficacité immédiate. Le nombre de cuirassés et de croiseurs cuirassés qui seront de service et prêts pour la guerre, a été élevé de 21 à 33 — une addition de douze ou une augmentation de 57 pour cent.

La nouvelle flotte comprendra dans les commencements, 20 cuirassés et gros croiseurs de vieux type, mais graduellement, à mesure que l'on construit de nouveaux navires, la puissance de combat de la flotte augmentera jusqu'à ce qu'à la fin, elle consiste entièrement de navires modernes.

L'organisation complète de la flotte allemande, telle que décrite par la dernière loi, comprendra cinq escadrons, et une flotte de marine affectée au service, comprenant en tout 41 vaisseaux, assistés chacun par un escadron de contre-torpilleurs, avec des petits croiseurs et des auxiliaires de toutes sortes, accompagné par de nombreuses flottilles de sous-marins et de destroyers.

Ce plein développement ne sera réalisé que pas à pas; déjà, en 1914 deux escadrons seront, suivant l'information de l'Amirauté, entière.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., lundi, le 16 décembre 1912, des soumissions pour la construction d'un quai à Ste-Geneviève de Batiscan, comté de Champlain, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour la construction d'un quai, à Ste-Geneviève de Batiscan, Qué."

On peut consulter les plans, devis les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. F. X. Berlinguet, ingénieur de district, Trois-Rivières P. Q.; M. A. R. Déry, ingénieur de district, Hôtel des Postes, Québec; M. J. L. Michaud, ingénieur de district, Edifice de la Banque des Marchands, rue St-Jacques, Montréal, P. Q., et en s'adressant au maître de poste, à Ste-Geneviève de Batiscan, Qué.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation légale.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics, et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 10 octobre 1912. N.B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—30155

On Demande Encore des Travailleurs

IMMEDIATEMENT, familles garçons et filles, pour colorier images et dessins pour commerce, nouveau procédé de coloriage. Nous travaillons tout, vous faites le travail. Nous envoyons croquis d'images que vous coloriez et nous renvoyons. Pas de dépenses, travail à l'année, pour tout le temps ou loisir. Pas de sollicitation. Expé- riences aujourd'hui pour instructions et contrats (gratuits).

La plus haute récompense à l'Exposition de Toronto, en 1912.

Commercial Art Studio
318 College St.,
Toronto, Canada, S.M.M.A.

ment construits de ce que nous appelons des "Dreadnoughts," et le troisième sera fait de bons vaisseaux comme les "Deutschlands" et les "Braunschweigs," avec cinq croiseurs de genre "Dreadnought."

Cette grosse flotte n'est pas dispersée à travers le monde pour la protection du commerce et la garantie des responsabilités coloniales — sa composition et son caractère ne se prêtent pas d'ailleurs à cet objet, elle est concentrée et tenue concentrée à proximité des côtes allemandes et anglaises.

Il faut attirer l'attention sur la déclaration explicite concernant la tactique et l'objet pour lequel existe la flotte allemande, telle qu'elle se lit dans le préambule de la loi navale allemande de 1900.

"Pour protéger le trafic et le commerce allemands, une chose seule suffit; à savoir, l'Allemagne doit posséder une flotte de bataille de telle sorte, et de même pour le plus puissant adversaire naval, que la guerre qui entraînerait de tels risques que la suprématie navale de cette puissance deviendrait douteuse. Pour cela il n'est pas nécessaire que la flotte allemande soit aussi forte que celle de la grande puissance navale, parce que règle générale, une grande puissance navale ne sera pas en position de concentrer toutes ses forces contre nous."

6.— Il est maintenant nécessaire de porter ses regards vers ce que sera la situation en 1915:

(A suivre)

J. B. LORANGER,
MARCHAND DE FER
24 Rue Badeaux, Trois-Rivières.
Toujours en MAGASIN un ASSORTIMENT complet des MEILLEURES marques de FERRONNERIES et de QUINCAILLERIES.

Fondée en 1865. Téléphone Bell 16

O. Carignan & Fils
Marchands-Epiciers
Importateurs d'Epicerie, Vins, Liqueurs, Provisions, Etc., Etc., en Gros et en Détail.

24 et 26, Des Forges - Trois-Rivières

ANSELME DUBÉ
CONTRACTEUR GÉNÉRAL
Bureau édifice Banque d'Hochelega, Résidence 28 Ste-Marie
Chambre No 2. Tél. Bell 631. Tél. Bell 558.
La Confiance ne vient pas sans les preuves; Pour vos entreprises, constructions de tous genres Vous serez satisfaits.

Pour les Bureaux
Nous avons un assortiment complet de rubans à clavignaphie, de toutes sortes. Aussi le papier carbone et papier type-writer.
Nous vous invitons tous à venir nous voir pour y faire les achats de ce genre. LE BIEN PUBLIC, 3 rue Hart.
Pour cadeaux de Noël et du jour de l'An, rien de mieux que d'aller faire ce choix chez le marchand ayant en mains le plus bel assortiment de fourrures.
Pour cela vous n'avez qu'à vous rendre chez le populaire Ovide Rochelleau, No 22 rue Hart.

LE MOYEN DE VENIR AUX TROIS-RIVIERES ET D'EN PARTIR

PAR LE C. P. R.

Horaire d'Hiver—27 Oct. 1912.

DE MONTREAL A QUEBEC			DE QUEBEC A MONTREAL		
Tous les jours			Tous les jours		
DÉPART			DÉPART		
Montréal	1.30 p. m.	5.00 p. m.	11.30 p. m.	Québec	1.30 p. m.
Trois-Rivières	4.13 p. m.	7.43 p. m.	3.20 a. m.	Trois-Rivières	3.34 p. m.
Québec, dû à	6.30 p. m.	10.00 p. m.	6.45 a. m.	Montréal, dû à	6.30 p. m.

DE MONTREAL A QUEBEC			DE QUEBEC A MONTREAL		
Tous les jours excepté le dimanche			Tous les jours excepté le dimanche		
DÉPART			DÉPART		
Montréal	9.00 a. m.	5.50 p. m.	Québec	8.30 a. m.	5.20 p. m.
Trois-Rivières	12.40 a. m.	dû 9.15 p. m.	Trois-Rivières	11.13 a. m.	7.53 p. m.
Québec, dû à	3.25 p. m.	(local)	Montréal, dû à	3.00 p. m.	(local)

TRAIN LOCAL — La Semaine

MONTREAL - TROIS-RIVIERES		TROIS-RIVIERES - QUEBEC	
DÉPART		DÉPART	
Trois-Rivières	6.30 a. m.	Trois-Rivières	7.00 a. m.
Montréal, dû à	10.00 a. m.	Québec, dû à	9.30 a. m.
Montréal	5.30 p. m.	Québec	5.20 p. m.
Trois-R., dû à	9.15 p. m.	Trois-R., dû à	7.53 p. m.

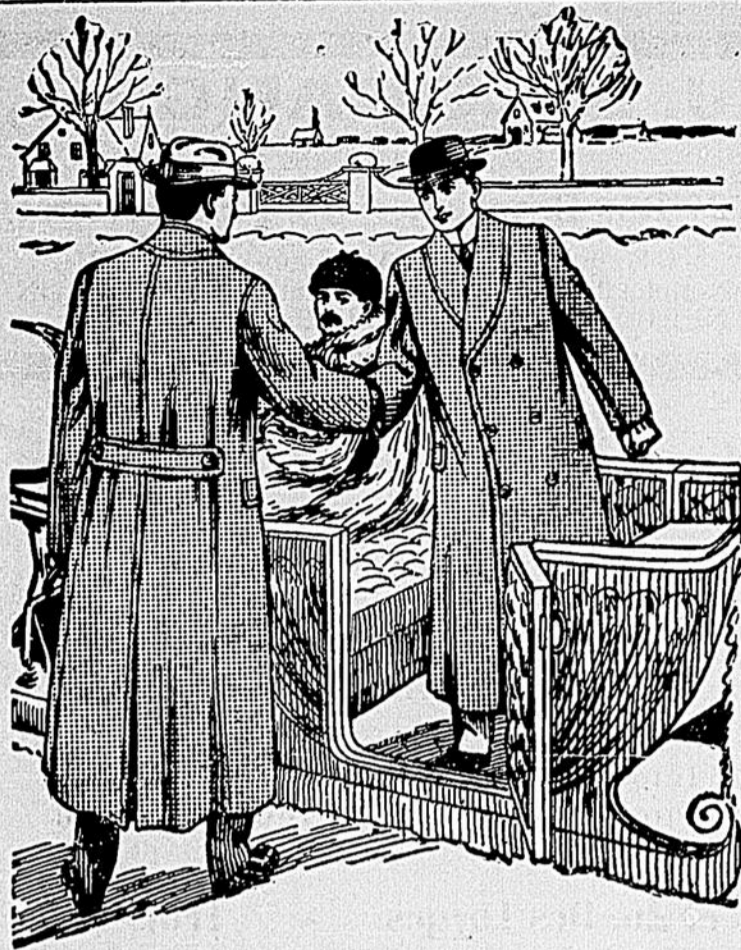
Le dimanche seulement.

MONTREAL - TROIS-RIVIERES		TROIS-RIVIERES - QUEBEC	
DÉPART		DÉPART	
Montréal	9.00 a. m.	Québec	9.00 a. m.
Trois-Rivières	12.30 p. m.	Trois-Rivières	11.35 p. m.
Trois-Rivières	6.15 p. m.	Trois-Rivières	6.30 p. m.
Montréal, dû à	9.50 p. m.	Québec, dû à	9.05 p. m.

TROIS-RIVIERES - GRANDES PILES		GRANDES PILES - TROIS-RIVIERES			
DÉPART		DÉPART			
Trois-Rivières	10.00 a. m.	4.30 p. m.	G. Piles	6.30 a. m.	2.00 p. m.
Garneau Jc.	11.50 a. m.	5.20 p. m.	Garneau Jc.	6.55 a. m.	2.20 p. m.
G. Piles, dû à	12.15 p. m.	5.50 p. m.	G. Piles, dû à	8.30 a. m.	3.20 p. m.

TROIS-RIVIERES - GRAND'MERE		GRAND'MERE - TROIS-RIVIERES					
Semaine		Semaine					
Trois-Rivières	6.50 a. m.	12.55 p. m.	4.30 p. m.	Grand'Mère	7.45 a. m.	2.10 p. m.	6.45 p. m.
Shawinigan	8.20 a. m.	2.07 p. m.	5.30 p. m.	Shawinigan	8.05 a. m.	2.30 p. m.	7.05 p. m.
G. Mère, dû à	9.20 a. m.	2.50 p. m.	5.50 p. m.	Trois-R., dû à	9.35 a. m.	3.30 p. m.	8.30 p. m.

TROIS-RIVIERES - GRAND'MERE		GRAND'MERE - TROIS-RIVIERES			
Dimanche		Dimanche			
Trois-Rivières	12.45 a. m.	7.50 p. m.	Grand'Mère	9.00 p. m.	4.45 p. m.
Shawinigan	1.40 a. m.	8.50 p. m.	Shawinigan	9.15 p. m.	5.00 p. m.
G. Mère, dû à	1.55 a. m.	9.05 p. m.	Trois-R., dû à	10.15 p. m.	6.00 p. m.



Portez une fois Fit-Reform et Vous porterez toujours Fit-Reform

La bonne impression que vous éprouvez à voir un Vêtement Fit-Reform dans une vitrine ou dans une garde-robe augmente dès que vous le mettez. La "sensation" que vous en avez révèle le dessin habile et la façon parfaite que possèdent tous les complets et pardessus Fit-Reform.

Et après en avoir eu pour votre argent vous trouverez en outre que vous avez aussi un vêtement de belle coupe et habillé — car les tissus et la façon de Fit-Reform traversent triomphalement l'épreuve du temps et de l'usage.



Venez essayer un de ces amples et confortables pardessus Fit-Reform.

Fit-Reform

BONDY & BEULAC

Coin Bonaventure et Ste-Marie, Trois-Rivières.

Courriers

St-Stanislas

La glace est assez bonne à St-Stanislas. Les patineurs s'en donnent à cœur joie. Jusqu'ici, nous n'avons pas à déplorer aucune perte de vie. On espère que cela va continuer car les petits imprudents sont surveillés de près.

—M. le Curé est à commencer la visite de la paroisse.

—Lundi le 21 novembre, eut lieu en l'église de cette paroisse, le mariage de M. E. Jacob, fils de Gédéon Jacob, avec Mlle Marie-Anna Déry, fille de M. Bruno Déry. Le soir avait lieu la soirée en l'honneur des nouveaux mariés. Beaucoup de jeunes gens allèrent leur souhaiter d'heureux jours.

—M. Uldoric Tousignant, a commencé à tuer des moutons à ses abattoirs. Déjà plusieurs milliers de ces bêtes ont été expédiées.

—M. le Curé a annoncé qu'à l'avenir le chant des vêpres se ferait à trois heures de l'après-midi.

STE-FLORE

BAPTÊMES

Mardi le 3 fut baptisée: Marie, Annette, Marcotte. Parrain et marraine, M. et Mme Eugénie Marcotte, de Grand-Mère, oncle et tante de l'enfant.

Mardi le 4, Joseph, Maurice, Olivier enfant de M. le notaire Desaulniers. Parrain et marraine, M. et Mme O. Lacoursière de Trois-Rivières, oncle et tante de l'enfant.

Le même jour, Marie-Anne Yvetto enfant de Urgèle Sylvestre. Parrain M. Louis Béland, grand-père de l'enfant, marraine, Mme E. Garecaumie de la famille.

DECES

Joseph Deschênes époux de Agnès Rivard, décédé mercredi le 4, à l'âge

de 56 ans. Son service fut chanté le 6, Cause de la mort. Paralyse aggravée d'une maladie de cœur.

—Mme Henri Sansfaçon de Montréal, est en promenade chez sa mère Mme Trefflé Marcotte.

—M. et Mme A. Bélanger, étaient de passage dimanche dernier à Grand-Mère chez M. Edouard Bélanger.

—M. et Mme Napoléon Vincent, sont revenus d'un voyage aux Etats-Unis.

Ste-Geneviève de Batiscan.

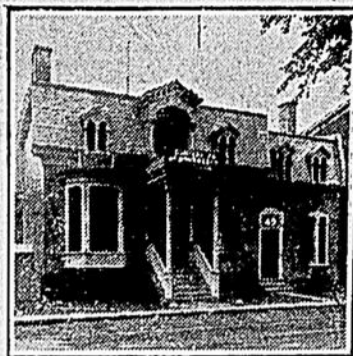
Samedi dernier, nous assistions aux funérailles de Mme Jules St-Amand, née Sara Laura Rivard. Entourée des secours de la religion, elle s'est endormie tranquillement dans la paix du Seigneur.

La mort, cette année, visite cruellement la famille Rivard, Mme St-Amand, si bien connue et chérie de tout le monde, suit dans la tombe son vieux père, M. Léger Rivard, décédé subitement dans le cours de l'été. La mort de cette jeune femme qui laisse sept enfants, jette un grand deuil dans les familles Rivard et St-Amand, Mme St-Amand fut toujours remarquable par le travail et le dévouement, et on peut la citer comme le modèle de la mère de famille canadienne. Elle a accompli sa course ici-bas, et son âme jouit sans doute de la récompense promise au bon et fidèle serviteur.

Beaucoup de parents et d'amis assistaient aux funérailles. Le chœur de chant exécuta la messe de Requiem harmonisée. A l'offertoire: "Pie Jesu Domino", par MM. J. A. Lesieur, prêtre, Paul Trudel, M. D., Xavier Rivard et Henri Mousseau, M. C. Dr Massicotte de St-Prospère, chanta: "Misericordia mei."

HOPITAL DU Dr. BOURGEOIS

TROIS-RIVIERES, P. Q.



Médecine, CHIRURGIE GÉNÉRALE, Maladies de la Gorge, du Nez et des Orelles, Accouchements, Rayons X, Radiographie par les appareils les plus nouveaux, Electricité Médicale (Haute fréquence.)

47 et 49 Av. LAVIOLETTE

Une visite est sollicitée.

Pour toutes informations s'adresser au

Docteur Bourgeois,

PROPRIÉTAIRE.

Tél. B ell 176

Boite Postale 38

Cloches Dubuisson, Fils. PARIS, FRANCE.

Accord parfait et tons garantis, sans retouches après la coulée. Montées **Battant-Lancier** et **Retro-Lancier**, nous garantissons la mise en branle d'une grande facilité. Ces cloches sont remarquables par leurs sons melleux et leur parfaite harmonie. **Monteur Compétent.** Plusieurs carillons en usage donnent pleine et entière satisfaction. Importation directe de tous les Ornaments d'Eglises, **Calices, Ciboules, Bronzes, etc.**, de l'une des plus grandes maisons: **La Société Catholique des Ornaments d'Eglises de Paris, France.**

Aussi Statues Religieuses, Chemins de Croix, en relief, en tous genres et en toutes matières, **Plâtre, Carton Romain, Terre Cuite, Bois, Pierre, Marbre Bronze d'Art, Fonte de Fer, Zinc etc.** MM. les Curés sont invités à venir visiter notre magasin. Spécialité: Or Français en feuilles pour décoration d'Eglise, etc.

ARTHUR BEAUDOIN

Importateur et Seul Agent pour le Canada.

49 Rue St-Antoine, (Près du Marché) Trois-Rivières

—Dimanche, le jour de l'Immaculée Conception, nos amateur musicien ont exécuté la messe brève en Ut Majeur de Gounod. Nos félicitations les plus sincères à nos chanteurs qui ont obtenu un si beau succès. Nous leur conseillons fortement de continuer à glorifier le bon Dieu en faisant belles nos cérémonies religieuses, faisant passer agréablement le temps, tout en faisant œuvre utile. Pour un début, c'est très encourageant, et, avec du travail et de la bonne volonté, on verra disparaître quelques imperfections qui subsistent encore. Au Sanctus, solo par M. Arthur Marchand. Au Benedictus: MM. Paul Trudel, Henri Mariné et Arthur Trudel, à l'Agnus Dei, M. l'abbé J. A. Lesieur.

Les solos spécialement ont plu beaucoup.

ST-TITE

Nous garderons certainement un bon souvenir de la fête de l'Immaculée Conception, qui a été célébrée solennellement cette année. A cette occasion un grand nombre de nos bons paroissiens se sont approchés de la Table-Sainte.

A la messe de huit heures, les jeunes filles, nous ont fait du chant magnifique.

Les membres du chœur de l'Orgue, nous en ont également fait du très beau chant à la grand-messe.

Il ne faut pas oublier que MM. les membres de notre Fanfare, nous ont joué, avec succès, les plus beaux morceaux de leur répertoire.

Et pour couronner cette journée, consacrée à la Reine du Ciel, nous avons eu un beau salut du T. S. Sacrement à sept heures.

Les jeunes filles, comme à la messe de huit heures, ont fait admirablement bien les frais du chant.

Au couvent, dans l'après-midi, on a fait la réception des élèves comme Anges Gardiens et Enfants de Marie. Cette cérémonie a été très imposante.

Les membres du Chœur de l'Orgue sous la direction de Mme L. N. E. Lacoursière, sont à exercer une magnifique messe en parties et du très beau chant pour Noël.

Dimanche dernier, après la messe on a fait l'élection d'un nouveau marguillier en remplacement de M. Damase Carpentier, marguillier sortant de charge. Le nouvel élu est M. F. Xavier Jacob.

Nos félicitations. —Delle Aline Marier, fille de M. P. W. Marier, nous a quitté dernièrement pour entrer au Couvent des Trappistes, à St-Romuald de Lévis.

Nous lui souhaitons la persévérance.

Telephone 456

Arthur Spénard,

(Successeur de Gravel & Spénard)

AGENT et COURTIER D'ASSURANCE

No. 51 Du Platon Trois-Rivières

En Vente au "Bien Public"

PLUMES FONTAINES

On vient de recevoir à la Librairie du Bien Public, 3 rue Hart, un joli choix de plumes fontaines de \$1.00 à \$5.00 la pièce. Les hommes d'affaires ne devraient pas se passer de cet article nécessaire dans leur bureau. Nous garantissons la qualité et la durée. Les écoliers se sauveront le trouble de transporter à leur classe une bouteille d'encre qui souvent est la cause d'accidents désagréables, ou de se servir de plumes qui souvent ne leur conviennent pas.

Nous sollicitons votre visite.

En foule, rendons-nous chez le célèbre tailleur A. Girardeau, là nous en trouverons toujours du nouveau et du beau.

Pompes à Bras (De Seconde Main)

Pour les Incendies

CAPACITE 100 GALLONS D'EAU A LA MINUTE. EN PARFAIT ORDRE.

J'attire l'attention des municipalités et leur recommande de se se mettre en garde contre les incendies et de se procurer une pompe à des conditions très faciles. Cette pompe possède ses accessoires d'été et d'hiver.

BELLEFEUILLE & FRERE (AU GROS MARTEAU)

277, NOTRE-DAME - TROIS-RIVIERES

Aux hommes de Bureau

Avocats, Courtiers d'Assurances, Comptables.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous trouverez à la LIBRAIRIE DU BIEN PUBLIC tout le nécessaire de bureau. Notre papier est de qualité supérieure; nous avons en mains les différentes marques, depuis le papier de luxe, jusqu'au papier employé pour les affaires courantes. Nos encres, plumes, crayons sont des meilleurs sur le marché. Aussi des livres blancs, livres de comptes, journal, chèques, carnets, etc.

Nous avons l'agence exclusive de la célèbre machine à écrire OLIVER dont le dernier modèle sur le marché est un bijou de précision, de solidarité et de rapidité. Le caractère spécial de cette machine imite à la perfection l'imprimé; chaque lettre avec ses plombs et sa pureté de lignes, donne à la copie une apparence des plus heureuses. Ce dernier modèle de l'OLIVER est la perfection du genre.

Nous sommes aussi à même de procurer à nos clients, et à de bonnes conditions, les autres différents modèles de l'OLIVER, de même que ceux de la machine REMINGTON dont la célébrité est universelle.

Notre stock de rubans à typewriter est complet, de même que nous avons à la disposition de tous un choix spécial de papier carbon, aussi un choix très varié de papier pour originaux et copies.

Les gens de bureau seront heureux d'apprendre qu'il leur est maintenant possible de s'approvisionner à un même et seul endroit de tout ce qui leur est nécessaire; c'est déjà pour eux un avantage de pouvoir le faire sans perte de temps inutile, et à bon compte.

Nous faisons des impressions de toutes sortes, nos presses sont des plus modernes, et très rapides, ce qui nous permet d'exécuter, à bref délai, toutes commandes d'impressions que vous voudrez bien nous confier.

A La Librairie du Bien Public,

3, rue Hart, Trois-Rivières.

Aux Commerçants

Epiciers, Couturiers, Fabricants de Beurre.

Nous sommes heureux de vous informer qu'à la Librairie du BIEN PUBLIC vous trouverez un stock assorti de papier d'emballage, dans les lignes pesantes et légères, de ficelles de toutes dimensions et de toutes couleurs, de sacs de toutes les grandeurs. Les fabricants de beurre auront là le véritable papier nécessaire à envelopper leur marchandise.

Nous avons aussi les stands et coutaux prêts à installer sur le comptoir, et tous les accessoires du même genre nécessaires au commerce.

Nos clients sont aussi à même de se procurer à notre imprimerie l'exécution prompte et parfaite de tous les genres d'impression. Placards-Réclamations, Circulaires, Pancartes, En-têtes de Lettres, Etats de Comptes, Brochures, Livres, Cartes de Visite, d'Affaires, Etc.

La rédaction des annonces commerciales est l'objet d'une attention spéciale, et la typographie ne laisse rien à désirer.

Le mot qui frappe la clientèle, la phrase qui devra se graver dans tous les esprits, ressortent toujours de nos placards, circulaires, etc., d'une manière lumineuse et persuasive.

C'est la fortune de nos annonceurs et la bonne réputation de nos ateliers.

Imprimerie du Bien Public,

3, rue Hart, Trois-Rivières.

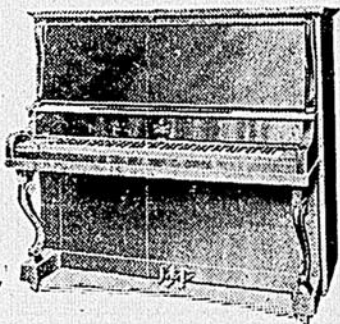
Un Piano de \$300 Gratis !

LA Maison Teasdale Offre ce Cadeau à sa Clientèle

Nous venons de choisir, à la maison J.S. RIVARD & CIE, 176 rue Notre-Dame, un des plus beaux modèles de PIANOS WILLIS, style Louis XV, mécanisme de tout premier ordre, boîte de résonance en Acajou, que nous voulons offrir absolument GRATIS à notre clientèle.

Ce Piano est exposé dans la vitrine

Afin que tous puissent avoir une chance égale de gagner, nous avons adopté le système suivant :



Comment vous pouvez gagner ce Piano

Toute personne qui achètera pour la valeur d'un dollar de marchandises au comptant, recevra un coupon numéroté pour le tirage. A ceux qui achèteront pour plus d'un dollar nous donnerons en plus un coupon non numéroté pour chaque 25c excédant le dollar, quatre de ces coupons pourront être échangés pour un coupon numéroté régulier.

Le samedi, 25 janvier prochain, le tirage public aura lieu et le piano sera remis au détenteur du numéro gagnant.

Seules les personnes qui achètent pour un dollar ou plus en un seul et même jour peuvent prendre part au concours du piano, mais grâce à notre système de cartes-primes, celles dont les achats seront moindres que un dollar ne perdent rien puisqu'elles ont droit à une piastre en marchandise lorsque leur carte est complètement poinçonnée.

Bénéficiez de nos Occasions Sensationnelles !

Pour bien faire comprendre que ce cadeau est bien un CADEAU, et que nous ne nous proposons pas de vous faire acheter votre propre piano, nous offrirons durant toute la durée de ce concours, des occasions tout à fait exceptionnelles et nombre d'articles en magasin seront offerts à des prix très réduits.

Voici quelques exemples :

- | | |
|--|--|
| Fil GINGHAM, valant 10c, pour..... 7c | Sateen, couleurs ass., val. 15c, pour... 10c |
| Fil GINGHAM, valant 12½c, pour..... 10c | Mousseline de couleur, val. 15c, pour... 10c |
| Toile carreautee, 36 pes, val. 25c, pour 20c | Toile à nappes, blanche, à..... 25c |
| Toile à rouleau, valant 12c, pour..... 10c | Blouses blanches, de \$1.25 à \$1.75, pour 75c |
| Etoffes à costumes, valant 50c, pour... 25c | Chemises de couleur, hommes, \$1, pour 50c |

Robes d'été pour dames et enfants, vendues à grande réduction. Assortiment de marchandises d'automne au complet. Toujours en magasin patrons McCull

C. J. N. TEASDALE

Marchand de Nouveautés

180 Rue Notre-Dame - Trois-Rivières

L'évolution de notre autonomie

L'amendement Mondou

Nous donnons ici le texte de l'amendement Mondou et le résumé de l'argumentation du proposeur de la motion, motion rejetée par les deux partis en Chambre

Cette argumentation résume l'évolution de notre autonomie, et met brièvement en lumière la sage politique suivie de 1885 à 1909 par nos hommes politiques. Ce court chapitre d'histoire est à méditer et à conserver.

A la suite nous donnons par ordre de dates le chemin parcouru par cette fameuse question navale.

(Le Devoir)
A minuit, M. Mondou se lève, et prononce un discours, à l'appui de cette motion-ci :

"Cette Chambre est prête et consentante à adopter, en tout temps, des mesures efficaces pour la défense du Canada, colonie autonome de la Couronne britannique; mais cette Chambre est cependant d'opinion que le parlement du Canada n'est pas justifiable d'imposer au peuple canadien des obligations relatives à la défense générale de l'Empire tant que, sous le régime actuel des relations constitutionnelles entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, le Gouvernement de Sa Majesté, responsable au seul peuple du Royaume-Uni, se réservera la direction et le contrôle ex-

clusifs de la politique impériale et internationale."

M. Mondou a pour second M. Achim, de Labelle. Il rappelle brièvement que, de la cession du Canada à la Grande-Bretagne, à 1909, le principe qui a dominé toute notre politique, c'est que le Canada n'était obligé qu'à la défense de son territoire. Dès 1855, le ministre McNab Taché refusait à la Grande-Bretagne d'envoyer des troupes à la guerre de Crimée. En 1862, Cartier fut battu à cause de son bill de la milice. En 1863, le duc de Newcastle, ministre des colonies, demanda au Canada de voter de l'argent pour l'entretien des troupes anglaises en garnison au Canada. Le pays refuse et le duc de Newcastle admit que le Canada n'est pas tenu

de payer l'entretien de ses troupes et qu'il n'a que l'obligation de voir à la défense territoriale. En 1868, Cartier fait adopter son bill de la milice pourvoyant à la seule défense du Canada. Macdonald adopte cette politique essentiellement canadienne. En 1882, Macdonald refuse d'envoyer des soldats canadiens à la guerre d'Égypte et du Soudan. En 1890, M. Laurier répond d'abord au ministre anglais que la loi et la constitution ne lui permettaient pas d'envoyer de hommes au Sud-Africain. En 1902 et en 1906, il prend une attitude nettement autonomiste, à Londres, et le Canada l'approuve. En 1909, la motion Foster, amendée par MM. Laurier et Borden, et méconnaissant, finalement, chargeait toute l'orientation de notre système politique et n'ayant fait reconnaître à notre parlement que le Canada prendrait désormais part à la défense générale de l'Empire et que ce serait son devoir. Mais l'élection de Drummond-Arthabaska fit réfléchir les électeurs, après la loi navale Laurier-Brodeur, et il fut alors résolu, dans le parti conservateur, de consulter le peuple sur la question d'une politique navale permanente. Laurier fut battu par 54 voix en 1911. Dans Québec, la question navale fut sa pierre d'achoppement. Tous les gouvernements qui n'ont pas maintenu la politique autonomiste de Cartier-Macdonald ont été battus.

M. Mondou admit que, en 1910-1911 certains jeunes orateurs anti-laurieristes ont commis des excès de langage quand ils ont dit que le Canada ne doit rien à la Grande-Bretagne. "J'ai dit et j'affirme, dit-il, que la Grande-Bretagne nous protège, mais que le Canada ne lui a jamais occasionné de guerres et que, chaque fois, en 1775, en 1812, en 1867, quand les troupes américaines ont envahi le Canada, les Canadiens les ont repoussés.

Le Canada a des obligations envers l'Empire. Mais, pour le moment, elles doivent se limiter à la défense de son territoire. Mon amendement vise le passage du discours du Trône où le gouvernement dit qu'il est convaincu que le Canada doit immédiatement aider à rendre plus forte la marine impériale. J'ai lu les discours de MM. Asquith, Churchill et lord Crewe à Londres, depuis quelques mois, où ils disent que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est assurée pour plusieurs années à venir. Il n'y a donc rien à craindre. Note devoir n'est donc pas impérieux comme le dit le discours du Trône. Je ne puis admettre l'urgence, sans avoir devant moi des preuves que je n'ai pas. Il faut prendre une position nette. Le gouvernement ne pouvait dire ce qu'il dit dans mon programme. Mon devoir et ma conscience me commandent de prendre l'attitude que je prends, et je le fais sans crainte, car je suis engagé de le faire envers mes électeurs."

LE 12 JANVIER 1910.—Bill du service naval, présenté aux Communes par Sir Wilfrid Laurier, pourvoyant à la construction de quatre cuirassés, du type Bristol, un autre du type Bondica et six torpilleurs. Cela à part du Niobé et du Rainbow, croiseurs déjà achetés par le Canada au gouvernement impérial.

LE 3 FEVRIER 1910.—M. Borden demande qu'on achète immédiatement deux dreadnoughts et qu'on les mette sans délai à la disposition des autorités impériales. Amendement rejeté le 9 mars par un vote de 129 à 174.

Le même jour l'amendement de M. Monk proposant de ne rien faire avant d'avoir demandé l'avis du peuple par un plébiscite. Rejeté par un vote de 175 contre 18.

LE 20 AVRIL 1910.—La loi Laurier-Brodeur est adoptée aux Communes par 111 à 70.

LE 1er FEVRIER 1911.—Le gouvernement demande des soumissions pour la construction de quatre Bristol et des six torpilleurs.

LE 5 DECEMBRE 1912.—M. Borden présente au Parlement un bill d'urgence, donnant \$35,000,000, à l'Angleterre.

PERDU

Un chaplet monté en or a été perdu à la chapelle de la Cathédrale à la rue Ste-Marguerite. Prière de remettre au Bureau du Bien Public.

A LOUER

Magasin à louer, très grand, loyer bas prix. S'adresser à

JOS. BLANCHET
No 195 St-Maurice.

Magnifiques chambres à louer. S'adresser à

No 40 Laviolette

Je Suis Prêt à Prouver Que Je Peux Vous Guérir

Dans Ce But Je Fais Cadeau de \$10,000 De Remèdes

Afin de montrer que, sans aucun doute possible, je suis en possession d'un remède qui guérira les maux de reins, les maladies de la vessie ou le rhumatisme, cette année, je fais cadeau d'une valeur de \$10,000 de ce remède et chaque personne souffrante d'une de ces maladies peut en obtenir une boîte absolument gratuite. Tout ce qui est nécessaire est de m'envoyer votre adresse.



DR. T. FRANK LYNOTT
qui fait cadeau de \$10,000 de remèdes.

Je ne veux pas dire que vous devez employer une partie ou le tout et ne payer si vous êtes guéri. Je veux dire que si vous enverrez une boîte de ce remède absolument sans rien à payer pour vous, un cadeau de ma part aux malades du monde entier, qui souffrent de l'achèver, afin de leur montrer où et comment ils peuvent être guéris. Il est gratuit dans le sens réel du mot.

Durant vingt-cinq ans (un quart de siècle) j'ai essayé de convaincre le public que j'ai quelque chose de meilleur que les autres. J'ai eu pour la guérison de l'obésité rhumatisante chronique, pour les maux de reins tourmentés, pour les épineux besoins d'uriner trop fréquents. Mais c'est difficile de convaincre les gens. Ils essayent sans succès quelques remèdes, puis abandonnent tout espoir et refusent absolument d'écouter, n'importe qui leur dit. Heureusement, je suis à présent en position de démontrer à mes frais malades, que j'ai un remède qui guérit ces maux. Je ne leur demande pas de dépenser de l'argent pour se rendre compte. Je ne leur demande pas de me croire, ni même d'accepter la parole de gens respectables, non tout ce que je leur demande est de me permettre de leur envoyer le remède à mes frais. C'est certainement une honnête proposition.

Dans ce but j'ai mis de côté dix mille dollars, qui seront dépensés pour composer mon remède. Une grande partie, absolument fraîche et curative est déjà prête à être envoyée. Je n'en ai assez pour tous les malades bien qu'il y en ait des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sois sûr de vous offrir réellement d'une des maladies pour lesquelles ce remède a été composé je vous demande de me faire connaître quel est le plus de vos principaux symptômes. Si vous observez quelques-uns des symptômes imprimés sur la liste ci-contre, vous avez besoin de mon remède et si vous voulez m'écrire je serai très heureux de vous en envoyer gratuitement une boîte avec les instructions complètes pour en faire usage. Lisez la liste des symptômes, voyez lesquels vous observez et écrivez-moi dans ce sens: "Cher Dr. Je remarque les symptômes suivants (ici indiquez les nombres), donnez votre âge, votre adresse et adressez-moi votre lettre. Mon adresse est: Dr. T. Frank Lynott, 1087 Franklin Building, Toronto, Can.

Les dix mille dollars que je donne, sont dépensés seulement pour la composition de mon remède et ne représentent qu'une partie de l'argent que je sacrifie à cette cause, car le paquet de médecine que je vous enverrai le sera à mes frais. De n'importe quel côté vous regardez ma proposition vous n'encourez aucune dépense ni obligation. Vous n'avez simplement à faire part aux autres malades que vous connaissez du nom de celui qui vous a envoyé le remède qui vous a guéri. Je promets de faire cadeau de Dix Mille Dollars de remèdes, et je le ferai. Je promets d'envoyer à tout malade qui m'écrira une boîte de remède, avec les instructions complètes, le tout gratuitement, et je le ferai. Je peux dire de tout

que cette médecine a été certifiée devant le Gouvernement comme s'adaptant dans chaque détail aux conditions requises. Ce remède arrêtera le rhumatisme, il arrêtera les douleurs dans les reins, il arrêtera les désirs d'uriner trop fréquents. Il guérira, calmera et renforcera, vous serez mieux sous tous les rapports quand vous l'aurez employé. Il n'y a pas un ingrédient qui puisse vous nuire, mais tous vous profitent. Tout ce que je vous demande est de l'employer vous-même afin que vous puissiez être personnellement convaincu.

En raison du grand nombre de demandes, j'ai fait imprimer dix mille exemplaires de plus de mon livre médical. Ce livre est nouveau et scientifiquement moderne et contient les descriptions complètes, symptômes, causes, effets et guérissons des maladies des reins, de la vessie et rhumatismales. Tous ceux qui écriront pour le remède gratuit recevront un exemplaire de ce Grand Livre Médical Illustré—the plus grand qui ait jamais été écrit pour distribution générale et gratuite, sur ces maladies.

Si vous avez besoin d'un remède comme le mien, si vous êtes anxieux d'être guéri et ne désirez pas dépenser de l'argent à CHERCHER un guérisseur, écrivez-moi. Lisez la liste de symptômes et écrivez-moi aujourd'hui.

Les Symptômes sont :

- 1—Douleurs dans le dos.
- 2—Bassin fréquent d'uriner.
- 3—Brûlure ou obstruction de l'urine.
- 4—Douleur ou sensibilité dans la vessie.
- 5—Douleur de la prostate.
- 6—Douleur ou gaz dans l'estomac.
- 7—Débilité générale, faiblesse, épuisement.
- 8—Saignement ou sensibilité sous les côtes droites.
- 9—Saignement sur une partie du corps.
- 10—Constipation ou troubles du foie.
- 11—Palpitation ou douleur sous le cœur.
- 12—Douleur dans le nez ou la tête.
- 13—Douleur ou sensibilité dans les reins.
- 14—Douleur ou enflure des articulations.
- 15—Douleur ou enflure des muscles.
- 16—Douleur ou enflure des nerfs.
- 17—Rhumatisme aigu ou chronique.

Magnifiques Terrains à Vendre

Plusieurs emplacements spéciaux pour résidences privées. A proximité de la Cathédrale, de l'Hotel-de-Ville, du Marché, etc. Ces terrains autrefois la propriété de M. Eug. Balcer. Ces terrains se trouvent sur la rue Plaisante et seront vendus à des conditions faciles.

S'adresser à
EDMOND PRATTE, boulanger,
No 35 St-Olivier, Trois-Rivières,
12-14 f.

SUCCESSION ZEPHIRIN GAUTHIER

M. Arthur Nobert, trésorier de la cité des Trois-Rivières, vient d'être nommé exécuteur testamentaire de la succession de feu Zéphirin Gauthier, marchand de cette ville, récemment décédé. Tous ceux qui ont des réclamations, comptes, etc., à présenter à la succession de feu M. Zéphirin Gauthier, voudront bien les remettre entre les mains de M. Nobert, d'ici à un mois de cette date.

Les Trois-Rivières, 21 Novembre 1912.

CANADA, COUR
PROVINCE DE QUEBEC, Supérieure
District des Trois-Rivières,
No 243

Dans l'affaire de
Three Rivers Machinery Exchange, manufacturier des Trois-Rivières,
Faillie.

Avis est par le présent donné que vendredi le 20 décembre, 1912, à dix heures de l'avant-midi, sera vendu à la place d'affaires de la faillite, au No. 33 de la rue St-Georges, aux Trois-Rivières, l'actif de cette succession comme suit: ameublement de boutique, outils, engins, bouilloires, etc., environ \$3,000.00
Dettes de livres, environ..... 250.00

\$3,250.00

L'inventaire et la liste des crédits seront visibles à mon bureau au No. 36 de la rue Alexandre.

La boutique sera ouverte jeudi le 19 décembre.

J. A. Trudel,
Curateur.

Trois-Rivières, 11 décembre 1912.

Defense d'avancer

Par les présentes nous donnons avis que nous ne serons responsables d'aucune dette contractée en notre nom, par qui que ce soit, sans un ordre signé de notre main.

BELONT BERTHAUME,
MDE JOSAPHINE BOURASSA.

Les Trois-Rivières 30 Nov. 1912.

5 f. 12

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 P. M., lundi, le 23 décembre 1912, des soumissions pour l'allonge et les changements à faire au bureau de poste central à Québec, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour Allonge et changements au bureau de poste central, Québec, P. Q."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. F. X. Berlinguet, ingénieur de district, Trois-Rivières, P. Q., M. A. R. Décaray, ingénieur de district, Hôtel des Postes, Québec; M. J. L. Michaud, ingénieur de district, bâtisse de la Banque des Marchands, Montréal, et en s'adressant au maître de Poste, à Batisseau, P. Q.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, le 2 décembre 1912.

N. B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—30223

5-12-2f.

Courriers

CAP DE LA MADELEINE

La Congrégation des Enfants de Marie a eu sa réunion mensuelle le jour de la fête patronale de l'Immaculée Conception. Le Rév. Père Gagné O. M. I., Directeur, fit la bénédiction d'une jolie bannière, don généreux des congréganistes. Les demoiselles dont les noms suivent sont entrées dans la Congrégation. Melles A. Richard, Hélène Dumas, E. Vigneault, M. Dagenais, Lucie Terrien, et quelques autres.

—Naissance.—Le 6 décembre, l'épouse de M. Antonio Lacroix une fille qui reçut au baptême les noms de Marie-Blanche-Annette. Parrain, M. Ernest Dagenais, marraine, Melle Hélène Dumas.

—Une conférence nous a été donnée hier après la grand-messe par M. F. X. Galibois en faveur de la route Montréal-Québec.

—L'assemblée des contribuables qui étaient très nombreux, était présidée par le Rév. Père W. Valiquette O. M. I. supérieur et curé de cette paroisse et M. Ls. H. Loranger, maire.

—Lundi, 9 déc. A une assemblée spéciale du Conseil de cette paroisse il a été proposé par M. le conseiller P. Benumier secondé par le conseiller Jos. Montplaisir.

Considérant le projet de la construction par le gouvernement de Québec, d'une route provinciale de Montréal à Québec en passant par la paroisse du Cap de la Madeleine.

Considérant les nombreux avantages qui résulteraient de la réalisation de ce projet exposé par M. F. X. Galibois conféréncier du gouvernement et compris de tous les contribuables de la paroisse du Cap de la Madeleine.

Considérant que ces contribuables ont exprimé par leur résolution déposée devant ce Conseil leur désir de voir ce projet réalisé.

Considérant que cette entreprise serait dans l'intérêt du public en général et spécialement de la paroisse du Cap de la Madeleine.

Que le Conseil déclare que la paroisse est prête à contribuer à cette entreprise et s'engage par la présente résolution à payer au gouvernement de Québec la somme de (\$1,000) mille piastres par mille de chemin pour être fait dans cette municipalité, aux conditions faites par le conféréncier.

Copie des délibérations. Adopté unanimement.

Il est proposé par M. le conseiller Siméon Lacroix secondé par le conseiller Geo. Dargis qu'une résolution soit passée dans ce sens-ci.

Il est résolu que le gouvernement provincial soit respectivement prié de construire en macadam asphalté la partie de la route provinciale comprise dans nos limites et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre de la voirie à Québec. Adopté unanimement.

FÊTE

La fête de l'Immaculée Conception a été fêtée hier avec grand éclat dans notre paroisse. La messe a été célébrée par le Rév. Père W. Valiquette, supérieur, assisté des RR. PP. Magnan et Bertrand comme diacre et sous-diacre. Le sermon de circonstance a été donné par notre éminent et très éloquent prédicateur le Rév. P. Faure O. M. I. Le chœur de chant sous l'habile direction de M. I. Rochefort nous a donné la messe en musique de "deux". L'orgue a été tenu par Mme Boissonneault.

Aux vêpres, le chœur de chant grâce au concours de M. et Mme Boissonneault nous a donné de la musique magnifique. Les solis fu-

rent rendus par M. et Mme Boissonneault, Melle J. Perreault Dr M. Perreault, Dr et Mme Belleisle.

Il est fortement riméur que le ministère de l'Agriculture à Québec sera divisé en deux parties absolument distinctes dont l'une restera sous la direction de l'Hon. Ministre Caron, et l'autre sera sous la direction du député des Trois-Rivières, M. J. A. Tessier, futur ministre de la voirie.

St-Mathieu

M. Diéudonné Gélinas, gardien du club Shawinigan est allé à Ste-Ursule rendre visite à ses trois enfants.

M. L. Page, gérant de la Union Bag Co. et M. Jos Pelletier sont venus rendre visite à M. le Curé.

—M. le docteur Gélinas de St-Boniface, était de passage au presbytère la semaine dernière.

—MM. Matteau et Hormidas Pichette et Melle Matteau de St-Barthé, étaient les hôtes de M. J. A. Matteau, marchand, dimanche dernier.

—La plupart de nos cultivateurs sont maintenant occupés à la coupe des billots. Ils nous reviendront pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An.

—M. Napoléon Dugre, marchand, est allé à St-Boniface en voyage d'affaires.

—M. Jean L. Auger, secrétaire trésorier de notre conseil municipal est à Trois-Rivières.

—M. Louis Duchaine, rentier du village, est parti en promenade à Yamachiche.

—M. Adélaïde Bernier, marquillier, est allé aux Chutes Shawinigan la semaine dernière.

Beaumont Alta

Grande Douleur.—Le 29 novembre les paroissiens de Beaumont ont eu la douleur de perdre leur bon Curé, M. Alexis Gauthier qui a quitté la paroisse de Beaumont pour aller demeurer à Morinville. A son départ, les bons paroissiens de Beaumont lui ont présenté un splendide cadeau en reconnaissance du grand dévouement qu'il a eu pour eux. Son successeur, Rev. M. Ouellette sera au milieu de nous ces jours-ci. Dieu merci.

St-Grégoire

Dimanche dernier avait lieu dans notre église, la belle cérémonie de l'heure sainte, établie ici, à la mémoire retraite prêchée avec tant de succès par les Révds Pères Prince et Lemay, S. J. pour les membres de la Ligue du Sacré-Cœur. L'assistance était nombreuse et l'on pouvait dire que les 353 membres étaient présents.

La Statue du Sacré-Cœur qui domine le maître-autel était magnifiquement décorée de drapeaux et de lumières qui, en reflétant sur la statue, rendait le spectacle grandiose et impressionnant. Les officiers occupaient des places dans le chœur près de l'autel, ayant leur drapeau, signe de ralliement de la société. Il était réellement beau de contempler cette multitude d'hommes et de jeunes-gens prosternés en adoration et chantant tous ensemble les gloires du Sacré-Cœur. Nous souhaitons que le même enthousiasme se continue pour l'édification et l'exemple des jeunes qui seront les hommes de demain.

—Il nous fait plaisir d'annoncer aux lecteurs de ce journal que notre distingué professeur de musique à l'Académie St-Joseph vient de conclure un engagement avec les supérieurs de l'Académie de Lasalle de Trois-Rivières pour l'enseignement musical à cette importante institution. De tout cœur nous félicitons M. le professeur J. Albert Bergeron, digne méritant de cette excellente

L'IVROGNE NE BOIT PLUS

APRES AVOIR PRIS LE

Traitement Neal

de TROIS JOURS contre l'habitude de l'ivrognerie

Son appétit pour les liqueurs est disparu

Toute passion, tout désir et appétit pour les liqueurs disparaissent. L'odeur ou même la vue de la boisson, sous quelque forme qu'elle soit, le dégoûte. Il ne songe plus à boire et on ne saurait l'amener à cela. C'en est fini pour lui des liqueurs: peu importe le temps pendant lequel il a bu ou l'excès auquel il s'est livré, après trois jours il commence à mener une vie de sobriété. Le Rév. Père Kelly, de Toronto, parlant d'un homme à qui il avait fait prendre le traitement Neal, dit: "On ne saurait imaginer un cas plus désespéré

de la passion des liqueurs, mais depuis lors, il a été parfaitement sobre." Si vous connaissez quelqu'un qui boit, persuadez-le d'aller à l'Institut Neal de Québec, 11, rue Haldimand. Téléphonnez à M. Hepburn, gérant, 1856, ou écrivez pour obtenir une chambre d'avance, car l'Institut est toujours bien rempli. Tous les patients jouissent du confort d'une maison de luxe à l'Institut. Une garde-malade et un médecin leur prodiguent leurs soins. Brochure gratuite envoyée sous enveloppe cachetée. Tout est absolument confidentiel et strictement privé.

OFFRE DE MILLE DOLLARS A N'IMPORTE QUELLE INSTITUTION DE CHARITÉ

Cette compagnie qui possède cinquante-deux instituts aux États-Unis et huit au Canada, où l'on a fait subir le traitement à près de 20,000 buveurs, l'an dernier, sans éprouver d'échec dans un seul cas, donnera la somme ci-dessus à n'importe quelle institution de charité de Québec, que ce journal lui désignera, si le traitement Neal contre l'habitude de la boisson ne réussit pas à faire disparaître chez le buveur tout penchant, désir, soif et appétit pour la liqueur, et ce, dans l'espace de trois jours, dans n'importe quel cas qui sera traité à l'Institut Neal, à Québec.

promotion, qui prouve une fois de plus la valeur de ses capacités dans l'art musical. Donc, nos plus cordiales félicitations et souhaits de brillants succès, là, comme à l'Académie St-Joseph.

—Les membres de l'orchestre de St-Grégoire se sont réunis, dimanche dernier et ont fait l'élection de leurs directeurs, avec le résultat suivant: Chef d'orchestre: M. J. M. C. Bergeron, Président; Amédée Baril, Secrétaire; Prof. J. A. Bergeron, Membres de l'orchestre: Violons, J. M. C. Bergeron, Osmond Graham, Aldor Hébert, Prof. J. A. Bergeron, Cornets: Jean Désilets, Hector Garon. Clarinette: M. Lucien Désilets. Trombone: Albert Béliveau. Piano: Melle Marie-Rose Garon.

ST-LEON

On nous annonce la mort subite de Melle Philomène Chevalier arrivée, il y a quelques jours au cours d'une promenade qu'elle allait faire chez son neveu, M. Louis Georges Julien à St-Léon.

Le 25 novembre dernier s'éteignait après une courte maladie, Marguerite, enfant bien aimée de M. Joseph Fleury.

Elle était encore au matin de l'existence! sept années s'étaient à peine écoulées depuis que cette petite âme animait, par sa présence la demeure paternelle; pour elle la vie s'annonçait riante et heureuse! entourée d'affection, de tendresse et de soins pieux, cette tendre fleur croissait, sous le regard de Dieu, dans la chaude atmosphère de la famille et s'orientait chaque jour vers le ciel! Vos efforts n'ont pas été vains, parents chrétiens: la divine semence déposée pieusement dans l'âme de cette enfant n'a pas mûrit sur cette terre mais ayant germé ici-bas elle s'est épanouie dans les célestes parterres, là où les jours sont sans nuits, le printemps sans hiver et les fleurs éternellement écloses.

Vous ne saviez pas?... Sachez-le!

Conformément à un vœu du Congrès d'Action Sociale tenu à Trois-Rivières à la fin de l'été dernier, nous venons d'éditer un tract de Tempérance intitulé "Enquête."

Nous le recommandons aux amis de la bonne cause, spécialement aux pasteurs, à MM. les Curés très spécialement.

Ce tract devrait être lu et médité par tous et par chacun. Il devrait être dans tous les foyers et soigneusement commenté aux enfants par les parents, les maîtres et les maîtresses.

Il met à nu parfaitement, d'une manière si frappante et si lumineuse, la profonde, la si abominable et si hideuse plaie de l'alcoolisme.

Ce tract est en vente au "Bien Public," 3 rue Hart, Trois-Rivières, 35c le cent, trois cents pour \$1.00.

Pour être habillé à la mode il faut aller chez Bondy & Beaulac, coin des rues Bonaventure et Ste-Marie.

Voulez-vous avoir satisfaction pour vos ouvrages d'impressions, allez au Bien Public.



Des billets d'excursion aller et retour seront émis, entre toutes les stations, Fort William, Ont., Sault Ste-Marie, Mich., Détroit, Mich., et à l'est, comme suit.

Un passage et un tiers, 1ère classe du 21 décembre 1912 au 1er janvier 1913. Bons pour retourner jusqu'au 3 janvier 1913.

Un simple passage de 1ère classe en vente les 24 et 25 décembre, bons pour retourner jusqu'au 26 décembre. Aussi les 31 décembre 1912 et 1er janvier 1913, retour jusqu'au 2 janvier 1913.

D. CHENEVERT, Agent,

178 rue Notre-Dame.

Tél. Bell 292

F. Gauthier & Fils

DIRECTEURS DE FUNERAILLES

Coin Royale et St-Georges.

TROIS-RIVIERES.



Constamment en magasin: Caskets et Cercueils de tout genre et dimension. Carbillards de 1ère classe, grands et petits. Satisfactions garanties. Embaument des corps. Décor de chambre des plus modernes. Couronnes mortuaires en perles, en fleurs artificielles, en porcelaine, avec feuillages métalliques, etc., importées directement de France. Service à toute heure du jour et de la nuit.



Hotel de Ville

Bureau du Contrôleur-Auditeur

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que tous ceux qui ont des comptes ou réclamations quelconques contre la Cité des Trois-Rivières, voudront bien les fournir au bureau du soussigné d'hui au 15 décembre prochain (1912).

Par ordre, FRANÇOIS LAPOINTE, Contrôleur-Auditeur

"Les Prévoyants du Canada"

Assurance Fonds de Pension

FONDÉE EN 1909

Progression des Affaires à Date

ETAT AU 30 SEPTEMBRE 1912

	31 déc. 1909	31 déc. 1910	31 déc. 1911	30 sept. 1912
Sections établies	45	149	221	267
Sociétaires actifs	1880	8,510	14,228	17,267
Pensions	5,205	10,200	30,310	36,017
Actif	\$16,161.91	\$76,217.91	\$170,670.80	\$218,331.90

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

Ne manquez pas d'entrer avant le 31 décembre, afin de ne pas perdre une année de rente.

Bureau à Trois-Rivières: 27 Du Platon, J. A. CHARBONNEAU Agent.

Bureau-Chef à Québec:

85, RUE DALHOUSIE,

ANTONI LESAGE, GÉRANT.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du dix-huitième jour de septembre 1912, constituant en corporation MM. Jean Georges Delage, journaliste, de la Tuque, Bruno Marchand, avocat, Ephrem François Pammeton, médecin, Willie N. Godin, médecin, Joseph Narcisse Godin, manufacturier, et Pierre Joseph Héroux, marchand, de la cité des Trois-Rivières, dans les buts suivants:

Faire les affaires d'impression, publication, gravure, lithographie, clichage, électrotypie, syndicat, et en général de faire toutes affaires de même nature et de faire toute chose ayant rapport au commerce d'impression et de publication;

Imprimer, publier et vendre des journaux, livres, ouvrages périodiques, pamphlets, annonces, revues, et agir comme agents pour l'impression, publication et vente d'iceux pour autres personnes;

Acquérir par achat ou autrement le droit de propriété de tout livre, article, conte ou contes, gravures qui peuvent avoir des droits de propriété et autres, et en disposer;

Préparer ou acquérir tous travaux littéraires et scientifiques ou artificiels, traductions ou compositions, ainsi que les articles de syndicats pour publication simultanée ou autrement, et correspondance spéciale, ou manuscrit de syndicat ou télégraphique et en disposer;

Prendre tous droits d'auteur sur toute publication et ouvrage littéraire;

Agir comme agents spéciaux pour syndicats, éditeurs, imprimeurs, et de fournir des nouvelles générales, articles par télégraphe ou autrement aux journaux et autres;

Manufacturier, acheter, vendre des impressions préparées, plaques patentes, bases, caractères, machines à imprimer ou toutes autres machines employées dans les établissements d'imprimeries, ou en disposer autrement;

Acheter ou acquérir autrement des journaux, ouvrages périodiques et revues, machines, clientèle, stock et autres objets requis pour les dites affaires;

Acheter ou acquérir toutes affaires de même nature et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toutes affaires de même nature et de les payer en argent ou stock de cette compagnie;

Acheter et posséder du stock et des obligations de toute compagnie faisant les mêmes affaires;

Acquérir, détenir, posséder, vendre, transférer, échanger, louer ou aliéner autrement tous biens mobiliers ou immobiliers.

Emprunter toutes sommes d'argent pour toutes fins quelconque, donner des garanties sur tous biens mobiliers et hypothéquer tous biens immobiliers de cette compagnie;

Tirer, faire, endosser, escompter, exécuter, émettre des billets à ordre, chèques, lettres de change, commissions et autres effets commerciaux, négociables ou transférables;

Acquérir par achat, bail ou autrement les bâties, matériel, appareils, machines ou autres propriétés jugées nécessaires et utiles pour les fins des affaires de la compagnie et de les payer en argent ou stock de cette compagnie;

Vendre, louer toute l'entreprise de la compagnie ou aucune partie d'icelle en argent, obligations, stock ou autres garanties, ou en disposer autrement;

Payer pour toute propriété achetée par la compagnie, ou pour le coût de construction de quelque partie du matériel, des bâties ou des travaux de la dite compagnie, ou pour services rendus, au moyen d'actions acquittées de la compagnie ou d'obligations de la compagnie, ou partie en actions et partie en obligations;

Faire toutes autres choses en rapport ou qui peuvent contribuer à l'acquisition des susdits objets et à toute disposition d'iceux;

Les pouvoirs conférés par chacun des paragraphes ci-dessus devant être interprétés séparément, et ne devant en aucune manière être limités ou restreints par rapports ou déduits des termes d'aucun autre paragraphe, sous le nom de "La Compagnie d'Imprimerie et de Publicité," avec un capital de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la compagnie, sera à Trois-Rivières.

Daté du bureau du secrétaire de la province, se dix-huitième jour de septembre mil neuf cent douze.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

Vraie copie.

J. A. LEMIRE,

Secrétaire de la dite compagnie.

St-Flavie Station, 8 mars 1910.

The Oliver Typewriter Co., Chicago.

Messieurs,

C'est avec tout le succès désirable que nous employons le clavier Oliver dans notre Académie Commerciale.

La précision de la ligne, la netteté des caractères, la facilité de nettoyage de la machine sont des qualités qui lui donnent un avantage notoire et la font recommander pour l'usage dans les collèges.

Recevez, messieurs, nos salutations empressées.

L'ACADEMIE COMMERCIALE, St-Flavie Station, P. Q.

LE BIEN PUBLIC, Agent pour Trois-Rivières.

En vente au "Bien Public"

Album-Souvenir, à propos du Congrès de la Langue Française et du Hième centenaire de Québec, 1608-1908-1912.

Superbe brochure de plus de cent trente pages, grand format, illustrée magnifiquement, et contenant des extraits de livres, des articles, des discours de nos meilleurs orateurs et écrivains canadiens-français.

Cet Album-Souvenir devrait être dans toutes nos bibliothèques. Prix de vente: Cinquante centins seulement.

Initiatives Françaises par l'abbé Thellier de Poncheville. Conférence donnée au Monument National à Montréal le 8 Juillet 1912. Prix: Dix centins.

La Saison du Grand Ménage

Le moyen le plus sûr pour éviter les fatigues du grand ménage est de nous envoyer vos rideaux et vos autres articles de ce genre et nous les nettoierons ou les teindrons.

Prix Modérés

La Peinturerie Gonthier

(Ferd. Bellefeuille, Succ.)

230 Notre-Dame - Trois-Rivières

TELEPHONE 331

Nous Avons Prêté de l'Argent à

5 p. c.

Dans tout le Canada

Pour bâtir ou acheter—pour diminuer les hypothèques—pour augmenter l'immeuble. Combien payez-vous de loyer? Cela vous achèterait une propriété en dix ans. Examinez notre plan.

The Canadian Home Investment Limited.

3 lot 4 Bâtisse Banque Hochelaga Trois-Rivières.

Bureau ouvert tous les soirs jusqu'à neuf heures.




Lattes Métalliques, Encoignures, Boutisses, Tôles ondulées, Imitations de Briques et Pierres, Dalles et Tuyaux de conduite d'air.

CLOTURES DES CHAMPS ET DE JARDINS.

JOS. A. DESILETS

No. 21, RUE ST-JOSEPH, Tél. Bell 533. TROIS-RIVIERES

SI VOTRE BOIS FONDAIT
 Il ne donnerait pas de chaleur. Vous l'achèteriez pour rien. Quand votre poêle consomme 2 fois trop vite votre Bois, vous perdez autant que si le bois fondait. **LE POELE "CANAYEN"** Breveté le 22 août 1911 pour Bois et Charbon consomme la moitié moins de combustible que n'importe quel autre. Il cuit n'importe quoi en la moitié moins de temps—Réchauffe une maison deux fois plus vite que tout autre poêle ou fournaise.
A. GAGNON & CIE, (Agents) 155-157 rue duPont, QUEBEC
 AGENTS DEMANDES PARTOUT.—S'adresser à J.A. LACHAPPE, Manufacturier, St-Martin, Co. Laval, P.Q.



J. Alex. Carignan & Cie, 111 Bonaventure, Trois-Rivières.

Cà et Là

Sur le chemin de Québec à Montréal, deux ex-membres de la défunte émancipation cheminaient tristement, l'autre jour.
 —Comment ça va-t-il leur demanda un passant?
 —Ça ne va pas, répondit Godfroy le Brouillon, ça s'en va...

—Endormie, la province de Québec, elle qui l'emporte en instruction sur toutes les autres grâce à ces études classiques, que l'on critique en certains milieux. Arrivée ? Ce sont ceux qui ne connaissent rien qui disent cela...
 Sir L. Gouin.

Passez-vous ça entre les dents, MM. du "Pays", du "Bulletin", de l' "Avenir du Nord." Les collèges classiques, combien de fois, n'ont-ils pas fait votre cauchemar !

On se demande quelle binette à dû faire le député de Saint-Louis lorsque, Sir L. Gouin lui a décoché le trait suivant :

"Ce que nous avons par exemple, ce qu'elles (les autres provinces) n'ont pas : ce que nous ne leur souhaitons pas d'avoir, ce sont des détracteurs de profession et de vocation qui croient (?) rendre service à leur province et à leur pays en décrivant contre les leurs les plus basses calomnies."

M. Langlois, dit-on, a vu alors des étoiles... qui pâlisseraient.

"Vanité des vanités, tout n'est que vanité" pensait l'autre jour, M. Langlois à l'enterrement du bill Finnie.

"Je me voue au mépris des biens de la terre et me livre uniquement au rêve du salut éternel."

Ce n'est pas tous les jours à notre Législature, qu'on voit les chefs des deux grands partis unir leurs voix pour approuver ou condamner une mesure de haute importance.

Aussi, faisait-il bon, après le discours du Premier ministre, d'entendre M. J. M. Tellier, conclure sa vigoureuse harangue par ces paroles : "J'ai suivi avec intérêt tout ce débat et surtout le discours du Premier Ministre de cette province. Nous différons d'opinions assez souvent ; mais dans des questions comme celle-là, nous savons nous élever au-dessus des intérêts politiques. Quand j'ai entendu le Premier Ministre revendiquer l'honneur de notre race et de nos institutions, et marquer au front ceux qui s'acharnent à dénigrer notre province, j'ai applaudi des deux mains et du fond du cœur."

Un discours plus long que profond et qui portait le nom de notre premier père, Adam, se perdit un jour, au milieu d'une interminable période. Adam, Adam, où es-tu ? Adam, Adam où êtes-vous ? lui demanda un plaignant qui avait lu sa Genèse.

Que ça fait Pitié !

Il y a quelques jours, dans une des paroisses de votre diocèse, se trouvait un étranger accompagné de sa chère moitié.
 C'était un voyageur de commerce et il stationnait dans un magasin, comme c'est assez naturel pour ces voyageurs.

Une jeune fille se présente, tenant dans sa main *L'Action Sociale* et le *Bien Public*. Ah ! s'écrie la dame du voyageur : vous lisez *L'Action Sale* ?... Silence... malaise... de deux ou trois minutes... Personne n'a riposté à cette insulte bête, d'une femme canadienne-française, à un journal catholique.
 Mais je pensais en moi-même : Est-ce assez ridicule, assez triste... que ça fait donc pitié !

C'est bon pour vous, évêques, vous voulez faire des sacrifices pour le bien du peuple, vous voulez fonder des journaux catholiques à l'appel pressant de N. S. Père le Pape Pie X, il y a des canadiennes qui ne vous pardonneront pas.

Soyez honorés, Mes Seigneurs, et vous Très-Saint Père, qu'une canadienne vous crache à la face son mépris. *Action Catholique-Action Sale*.
 J'ai connu quelques petites damelettes par-ci par-là qui détestaient *L'Action Sociale*, et, chose étrange peut-être, c'était des misérables qui faisaient de l'*action-sociale* en dehors du foyer conjugal.

Quelle envie folle j'avais de crier à ce voyageur : "Défiliez-vous de votre moitié, elle est peut-être bien voyageuse elle aussi."
 Dans tous les cas, la haine des journaux catholiques est une triste mentalité pour des hommes catholiques. Pour des femmes c'est trois fois triste. C'est une *sale* mentalité.

C. Tivrai !

Courriers

Ste-Thècle

Dimanche, le 21 nov. il y eut joyeuse réunion de la Ste-Catherine, chez M. Périgny.

Au nombre des invités on remarquait : MM. J. Naud, A. Naud, J. Grenier, trois musiciens distingués ; MM. J. Davidson, J. Trudel, A. Fournier, A. Béland, M. Gervais, E. Côté, P. Cloutier, A. Trudel, Léon Paquin de Grand'Mère, J. Jacob de St-Tite. Melles : Martina Légaré, Blanche Cloutier, Alexina Trudel, Antoinette et Rebecca Mercure, Jeanne Béland, Marie Cloutier, Angéline Béland, Germaine Périgny, A. Massicotte, Adélis Trudel, Marie Massicotte, Flore Paquin de Grand'Mère et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

Les amusements furent variés : chant et musique. Nous nous amusions bien sans manquer toutefois de goûter l'excellente tirée dorée qui ne manqua pas.

Tous les invités s'amuserent si bien qu'ils se séparèrent à une heure avancée en exprimant leurs sincères remerciements aux organisateurs d'une aussi belle soirée.

—A l'occasion de la fête de l'Immaculée-Conception, un grand nombre de fidèles se sont approchés des Sacraments. L'église avait revêtu ses plus beaux habits ; la décoration était parfaite. Le Rév. M. l'abbé Janelle, officiait, malgré le nombre de ses années. M. Janelle conserve toujours sa voix jeune et si belle.

—Depuis hier, l'hiver nous laisse entrevoir ses rigueurs ; il fait très froid.

St-Stanislas

Lundi 25 novembre eut lieu en cette paroisse le mariage de M. Ernest Jacob, fils de M. Gédéon Jacob à Mlle Marie-Anna Déry, fille de M. Benoît Déry.

—Le soir chez M. Jacob, eut lieu une longue et belle veillée, en l'honneur des nouveaux mariés. La gaieté n'a cessé de régner pendant toute la soirée.

—MM. Rosario et Alonzo Lafontaine, les deux inventeurs d'un engin à gazoline ont vu leur travail couronné de succès. L'engin marche très bien ; beaucoup de personnes se font un véritable plaisir d'aller voir cette machine, dont un engin à deux cylindres.

—Il est tombé deux pieds de neige, dimanche à St-Stanislas. Ce qui a refroidi de beaucoup l'ardeur des amateurs de Hockey, qui s'en promettaient une chaude.

—Beaucoup de personnes se sont approchées de la Table Sainte, le jour de l'Immaculée-Conception. Un beau sermon fut donné par M. le Vicaire.

St-Barnabé

Le 28 novembre, une grande soirée fut donnée chez M. Michel Bourassa à l'occasion du mariage de M. Lucien Bourassa avec Mlle Blanche Drew de Shawinigan Falls. Il y eut chant musique et déclamation. Une grande partie de Whist fut donnée. Plusieurs prix furent distribués. Pour les dames, premier prix : gagné par Mme Joseph Rivard, deuxième prix : gagné par Mme Edmond Bourassa, prix de consolation gagné par Mme Victor Bellerive. Pour les Messieurs, premier prix : gagné par M. Joseph Bourassa, deuxième prix : gagné par M. Joseph Héroux, prix de consolation gagné par M. Xavier Trudel.

Au nombre des invités on remarquait : M. et Mme Legris de St-Léon, M. et Mme Desbiens de Grand'Mère, M. et Mme Trudel de Shaw. Falls, M. et Mme Adam Lapolice de Grand'Mère, M. et Mme Joseph Bourassa de Shaw. Falls, M. et Mme Edmond Bourassa des Trois-Rivières, M. et Mme Joseph Rivard de St-Barnabé, M. et Mme Amédée Boucher de St-Barnabé, M. et Mme Théodore Boucher de St-Barnabé, M. et Mme Isaac Guillemette de St-Barnabé, M. et Mme Philippe Guillemette de St-Barnabé, M. et Mme Victor Bellerive de St-Barnabé, M. le Dr et Mme Eugène

Bellemare de St-Barnabé, M. et Mme Joseph Héroux de St-Barnabé, M. et Mme Thomas Pigeon de St-Barnabé, M. et Mme Majorique Boisvert de St-Barnabé, M. et Mme Arsène Bellemare de St-Barnabé, M. et Mme Joseph Matteau de St-Elie, Mme Arthur Dupont de St-Elie, Mme Moïse Boisvert de St-Barnabé.

Mesdemoiselles : Albertine Ricard, Corinne Pichette, Béatrice Ricard, Maria Diamond, Delvina Pichette, Alice Matteau, Laura Bournival, Edith Bald, Bernadette Boucher, Florette Bellerive, Léa Bellemare. M. Dumoulin, Shawinigan Falls, M. Bélanger, Shaw. Falls, M. Ferdinand Milot, Grand'Mère, M. le Notaire A. Gélinas, St-Barnabé, M. Albert Paquin, Lowell, M. Georges Boucher, St-Barnabé, M. A. Ricard, St-Barnabé, M. Avila Matteau, St-Barnabé, M. Donald Matteau, St-Elie, M. H. Bourassa, Ste-Flore, M. Théodore Diamond, St-Barnabé, M. Georges Etienne Bourassa, Trois-Rivières, Robert Bourassa, Shaw. Falls.

—Le 8 décembre. Le jour de l'Immaculée-Conception, plusieurs jeunes filles du Convent ont eu l'insigne bonheur de s'enrôler sous la bannière de Marie, et aussi un grand nombre d'anges Gardiens et Enfants de Jésus prononcèrent solennellement leur acte de consécration. La cérémonie fut des plus imposantes. Une touchante allocution prononcée par le Révérend Père Frédéric avait le double mérite de rehausser l'éclat de la fête. On nous a rappelé le caractère distinctif d'une vraie enfant de Marie.

M. Léopold Bellerive de Sainte-Flore était en promenade ici la semaine dernière.

MM. Léonel Diamond et Origène Gélinas sont revenus enlanchés d'un voyage de plusieurs mois dans le Nord-Ouest.

—La maladie semble s'acharner à notre bonne paroisse : nous annonçons la longue maladie de Mme Ths Ferron, et voilà que sa sœur, Mme M. Rivard (Odile) est souffrante de la même maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—M. Désiré Lampron, qui était malade depuis quelques semaines, est en voie de guérison. Avec le repos de l'hiver il pourra se rétablir complètement.

—La joie la plus grande règne chez les enfants et petits-enfants de feu Augustin Bournival. C'est le voyage de Mme Moras Diamond, de Cowley, Alberta, (Théodorat Bournival), qui fait palpiter tous ces cœurs si unis, Mme Diamond est arrivée à Montréal voir sa sœur Zéphir, Mme Ths Ferron. Nous lui souhaitons un bonheur des plus complets dans ce voyage dans sa paroisse natale.

M. Girardeau invite ses amis à aller visiter son grand assortiment de tweeds à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Succession Gustave Brunelle

M. J. L. Durand, marchand de cette ville, vient d'être nommé exécuteur testamentaire de la succession de feu Gustave Brunelle, marchand de cette ville, récemment décédé. Tous ceux qui ont des réclamations, comptes, etc., à présenter à la succession de feu M. Gustave Brunelle, voudront bien les remettre entre les mains de M. Durand, d'ici à un mois de cette date.

Les Trois-Rivières, 14 Novembre 1912.

MAGASIN MODERNE GENEST & CLOUTIER

Si vous aimez les Parfums, entrez chez GENEST & CLOUTIER et demandez les meilleurs, notre assortiment est au complet. Pour vous renforcer, demandez le VIN AUX TROIS QUINQUINAS du Dr TWIEK. Nous avons les chocolats des meilleures maisons, GANONG, LOWSEY, HEUYLER, etc. Nous représentons les meilleurs fleuristes et nous serons toujours heureux de prendre des commandes pour les fleurs.

Tél. 155. 148 rue Notre-Dame.

EXPOSITION INTERNATIONALE

INTERNATIONAL LIVE STOCK EXHIBITION CHICAGO, ILL.
 Novembre 30 à Décembre 7 1912

Des Trois-Rivières à Chicago et retour \$30.25. Billets en vente le 30 novembre et les 1, 2 et 3 décembre 1912. Retour à destination le 9 décembre 1912.
 D. CHENEVERT, Agent

Parfum ! Parfum !
 Dernières créations des célèbres maisons RIGAUD, HOMMIGANT, LEUTHÉRIC, GODIET, ATKINSON, VIVIERS, PIVERT, etc. Pour tous les goûts et toutes les bourses, depuis 25c à \$2.50 l'once. Aussi assortiment complet d'Articles de Toilette, Bonbons, Chocolats, Cigares, Médécines Brevetées, etc. Commandes par téléphone remplies et livrées avec soin et promptitude. Nous sollicitons votre patronage.
PHARMACIE BADEAUX
 Tél. Bell 9 - 4, Rue Collina

Pour vos EPICERIES allez chez
Bellefeuille & Giroux
 MARCHANDS LICENCIÉS
 GROS ET DÉTAIL
 Coin Des Forges et Hart
 TELEPHONE 310

La Banque Provinciale
 DU CANADA.
 (Incorporée par un Acte du Parlement en Juillet 1900.)
 Siège Central : 7 et 9 Place d'Armes, Montréal, Canada.
 Capital Autorisé \$2,000,000.00. Capital Payé \$1,000,000.00.
 Réserve et Surplus \$512,463.19 (au 31 Déc. 1911.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION.
 Président : M. H. LAPORTE, De la maison Laporte, Martin & Gie
 Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
 Vice-Président : M. W. F. CARSLLEY, De la maison en gros, Carsley Sons & Co.
 Honorable L. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture.
 M. G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."
 M. ALPHONSE RACINE, Prop. de la maison de gros "Alphonse Racine & Cie."
 Monsieur L. J. O. BEAUCHEMIN, De la Librairie Beauchemin Liée.
 Monsieur TANCREDE BIENVENU, Directeur-Gérant.

BUREAU DE CONTROLE.
 (Commissaires-Censeurs.)
 Prés. : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, C. R. Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
 Vice-Prés. : Dr E. P. LACHAPPE, Adminis. du Crédit Foncier Franco-Canadien.
 M. MARTIAL CHEVALIER, Directeur-Gérant du Crédit Foncier.

BUREAU CHEF.
 Directeur-Gérant : TANCREDE BIENVENU.
 Inspecteur en chef : J. W. L. FORGET, Ass.-Inspecteur J. R. CHOQUET.
 Secrétaire : ALEX. BOYER.

Informations Importantes.
 Vous pouvez déposer vos argents remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an, les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, les 30 juin et 31 décembre de chaque année.
 Les Fonds ou argent qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité (voir les noms plus haut).
 Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) et plus, seront acceptés au Département d'Épargne.
 Emission de Lettres de Crédit Circulaires, payables dans toutes les parties du monde. Ouverture de Crédits commerciaux.

SUCCURSALE AUX TROIS-RIVIÈRES,
Bureau : 56 Des Forges.
 GEORGES PELLERIN, Gérant.

Voilà l'Hiver !

Il vous faut un MANTEAU ETOLE, Etc., en Fourrures ? C'est bien, je vous invite à venir visiter à mon magasin le grand choix dans cette ligne, il y en a pour tous les goûts et des prix les plus bas.

TRAVAIL SOIGNÉ, SATISFACTION GARANTIE.

OVIDE ROCHELEAU
 22 RUE HART, - - TROIS-RIVIERES
 (Voisin de la Pharmacie Williams)



Abonnez-vous au "Bien Public" 3, Rue Hart, Trois-Rivières.

Le Bon Pain
 Pour faire du bon pain, il faut de la bonne farine. Fabriquée par des experts avec le choix de nos blés canadiens de l'ouest, d'après les méthodes scientifiques les plus récentes, la
Farine St. Lawrence
 donne un pain léger, à la mie longue et bien ouverte, à la croûte fine, dorée, appétissante, d'une saveur agréable, d'une digestion facile et très nutritif.
 Essayez-la : elle vous donnera entière satisfaction.
 THE ST. LAWRENCE FLOUR MILLS CO. LIMITED
 1110, RUE NOTRE-DAME OUEST MONTREAL. PHONE BELL MAIN 6741.
 "La Farine St. Lawrence, blanche et pure comme le Lys."

Pour vos impressions adressez-vous au Bien Public, 3 rue Hart.

Conseil de Ville

Séance Régulière, le 10 décembre 1912

Son honneur le Maire Normand et MM. les échevins Beaulac, Ryan, Bellefeuille, Verrette, Bourgeois et Lamy sont présents.

Cette séance est un ajournement du conseil de ville du 2 décembre dernier. Le greffier donne lecture de quelques lettres.

Lettre des regrattiers et marchands demandant de réparer les portes en bas du marché aux denrées et d'y poser de meilleures lumières.

Référé au Surintendant.

Lettre du secrétaire de l'Association des bouchers disant que si le bureau d'hygiène a fait son devoir, le conseil n'a pas fait le sien, concernant les viandes et les abattoirs, et demandant une réponse à leur requête.

Rapport du comité des finances, établissant les dépenses du mois dernier qui se chiffrent à la somme de \$80,500.00. Ce rapport est signé par MM. les échevins Ryan, Lamy, Verrette et Bourgeois. Lu en conseil.

Rapport de l'ingénieur de la cité, M. Ben. Bourgeois, concernant les travaux aux pompes de l'aqueduc. Lu en conseil.

M. Lamy dit qu'il désire attirer l'attention du Conseil sur un item de \$75.00 qui apparaît sur le rapport du comité des finances et qui a pour effet de payer les frais de déplacement d'un employé que l'on a fait venir au sujet des travaux de l'aqueduc. M. Lamy ajoute: Je ne suis pas si le conseil est justifiable de payer ce compte. Je ne connais pas la nature de cette dépense. Pour moi je ne suis pas prêt à payer cette somme et je proposerai de retrancher ce compte du rapport du comité des finances.

M. Ryan: Ce compte a été fait par le chef de département.

M. Beaulac: Le conseil a autorisé l'ingénieur de nous donner un nouveau système de prise d'eau. Comme il s'agissait de baisser les pompes, notre ingénieur a cru bon de consulter un homme du métier pour s'assurer si son plan était absolument correct. Il a fait venir un ingénieur, et ce sont ces frais de déplacement que nous avons à payer.

M. Lamy: J'aimerais à savoir si c'est la même personne qui est venue devant le conseil pour nous vendre une pompe verticale.

M. Ryan: C'est M. Lesser, qui est un ingénieur expert, et je crois en effet que M. Lesser est l'ingénieur de la maison MacDougall qui nous a offert des pompes verticales.

M. Bellefeuille: Je crois que M. Lesser est venu aux Trois-Rivières pour nous vendre une pompe et que par conséquent le conseil n'a pas à lui payer ses dépenses. Ce que je trouve singulier, c'est que le conseil n'a eu connaissance de rien.

M. Beaulac: Quand on veut des assemblées, les échevins se sautent.

M. Lamy: Cela ne me concerne pas parce que je n'ai pas été convoqué aux assemblées dont parle M. Beaulac.

M. Bellefeuille dit qu'il secondera l'amendement de M. Lamy à la motion principale pour soustraire ce montant de \$75.00.

La motion principale est pour adopter le rapport du comité des finances tel qu'il est.

M. Lamy dit qu'il a d'autres remarques à faire et qu'il est de son devoir de faire ces remarques. Les choses se font d'une manière irrégulière, dit M. Lamy. Au compte de la police, j'ai remarqué que M. Berthiaume retirait par un chèque les montants nécessaires pour payer ses hommes. Comme principe, je trouve ce mode tout à fait irrégulier. Je crois que c'est le trésorier qui doit payer et non M. Berthiaume. Cela n'est pas dans l'ordre des choses.

M. Ryan: Comme question de principe, je ne vois pas pourquoi le chef d'un département ne pourrait recevoir le montant des salaires de ses hommes pour le leur distribuer.

M. Verrette: Tous les chefs de département pourraient faire la même chose. Ce mode est irrégulier et ne s'est jamais fait de mon temps.

M. Ryan: Tous les hommes de M. Berthiaume ont des salaires fixes.

M. Bourgeois: On discute sur des questions plus ou moins subtiles. Qu'on se serve d'intermédiaire pour payer les hommes, il ne peut y avoir beaucoup d'objections.

Je trouve singulier, ajoute M. Bourgeois, que M. Lamy et Verrette signent le rapport du comité des finances comme correct et qu'ensuite on vienne par une motion prétendre qu'il ne l'est pas. Ce sont à deux documents contradictoires.

M. Lamy: Je ne crois pas qu'il ne soit nécessaire de dire qu'il y a une différence entre un rapport et une motion. Le règlement veut qu'il y ait quatre signatures pour soumettre ce rapport au conseil. Il est soumis au conseil pour qu'on puisse en parler, le critiquer, ajouter des items ou en soustraire.

M. Bourgeois: En effet le rapport et la motion dont on parle sont différents. Par le rapport vous recommandez le paiement d'une certaine somme d'argent, et par la motion vous ne voulez pas payer cette même somme d'argent.

M. Verrette prétend qu'il a signé ce rapport, pour avoir le droit d'en parler au Conseil de ville.

M. Ryan: Il était très facile de ne pas signer ce rapport, ou encore le signer en mentionnant les items objectés et rien ne pouvait nous empêcher d'en être question au conseil.

M. Beaulac: Je remarque que c'est la deuxième fois que ces messieurs sont cause d'embarras dans le comité des finances. Une fois pour un type-writer et l'autre fois pour l'aqueduc.

M. Verrette: On ne peut nous empêcher de chiquer le rapport du comité des finances quoique M. Ryan prétende qu'il n'est pas nécessaire de la faire.

M. Ryan: Je n'ai pas dit cela.

M. Verrette: Vous m'avez dit cela à la Banque d'Hochelega.

M. Ryan: Je ne perds pas mon temps à bavasser pour rien dire.

M. Bellefeuille: Je remarque que ce compte n'est pas celui d'un expert mais bien celui d'un simple employé.

Le vote est pris sur l'amendement. Il est proposé par M. Lamy, secondé par M. Bellefeuille que le compte de \$75.00 soit retranché du rapport du comité des finances.

MM. Beaulac, Ryan et Bourgeois votent contre, MM. Bellefeuille, Verrette et Lamy votent pour.

Le maire motive son vote comme suit: Je ne puis voter contre parce que je ne suis pas suffisamment renseigné. Cependant je suis d'opinion que celui qui est venu concernant les travaux de l'aqueduc n'est pas un expert, mais un simple voyageur de commerce ordinaire, l'ayant rencontré et lui ayant parlé. Par conséquent je vote pour l'amendement.

La motion principale est rejetée sur même division.

Lettre de M. Alfred Désy, avocat de la cité, disant que l'acte daté du mois de novembre 1874, par lequel MM. Prigon et Dumoulin, donnaient à la ville des lisières de terrain pour ouverture de rues, est valide et que la ville peut par conséquent ouvrir ces rues.

M. Bourgeois porte à l'attention du Conseil qu'il est paru dans les journaux une correspondance où il était question d'une manufacture d'automobiles qui avait été invitée à s'établir à St-Hyacinthe, à Sherbrooke et Québec. Cette manufacture emploierait plusieurs centaines d'hommes. Le secrétaire est chargé d'écrire aux journaux.

M. Lamy demande de nouveau si le système de paie-liste du trésorier satisfait les membres du conseil.

M. Beaulac prétend que personne ne s'en plaint, excepté M. Lamy.

M. Verrette demande que le trésorier paie lui-même tous les hommes.

M. Lapointe, présent au conseil, dit que la chose se fait aussi pour l'accommodation des constables. Je reçois la paie-liste du chef de police, dit M. Lapointe, et je fais un chèque pour le tout que je remets au chef. Maintenant il peut se faire autant de chèques qu'il y a d'hommes ce qui prend beaucoup plus de temps.

M. Lamy ayant plusieurs remarques concernant le département de police, M. Berthiaume est demandé au conseil.

M. Lamy demande au chef de police s'il est à sa connaissance que beaucoup de personnes aient débité de la boisson sur le terrain de l'exposition, cette année, et ce qu'il a fait pour empêcher cette vente illicite de boisson.

M. Berthiaume: En effet, dès la première journée, j'ai appris qu'il se débaîtaient de la boisson sur le terrain de l'exposition. J'ai fait surveiller ces marchands de boissons et je les ai avertis de cesser ce commerce. Plusieurs ont laissé le terrain, d'autres ont continué d'en vendre. J'ai demandé à mes hommes de se renseigner sur ceux qui venaient et de prendre des noms pour s'en servir comme témoins. Je n'ai pu cependant connaître les propriétaires de ces débits de boissons. D'ailleurs, la surveillance a été efficace et il n'y eût qu'une seule arrestation pour ivrognerie pendant le temps de l'exposition.

M. Beaulac: M. Vézina vend de la boisson à l'année aux Trois-Rivières et il nous est impossible de l'en empêcher.

M. Lamy: C'est une preuve que la police pourrait faire mieux.

M. Berthiaume: Pour ce qui se rapporte à M. Vézina, j'ai porté une plainte aux percepteurs du revenu. Ceux-ci ne s'en sont pas occupés. Nous nous sommes adressés à la cour de circuit avec le succès que vous connaissez.

J'ai protesté de nouveaux percepteurs du revenu vendredi dernier et l'affaire en est encore là.

M. Lamy: J'aimerais à savoir aussi s'il est à la connaissance du chef de police qu'il se débite de la boisson dans les hôtels le dimanche comme la semaine.

M. Berthiaume: Cela n'est pas à ma connaissance. Depuis mon arrivée il n'y a pas eu de désordres le dimanche pour cause d'ivrognerie.

M. Beaulac: Est-ce que M. Lamy sait qu'il se débite de la boisson le dimanche, et s'il se fait, pourquoi ne dit-il pas au chef où se font les ventes de boissons?

M. Lamy: Je ne suis pas un espion. Mais j'ai des raisons de croire qu'il se vend de la boisson le dimanche dans les hôtels, et je crois que si le chef se promenait le dimanche vis-à-vis certains hôtels, il le saurait.

M. Beaulac: Si M. Lamy a des doutes, il pourrait peut-être en faire part à M. Berthiaume.

M. Lamy: Le chef n'a jamais communiqué avec moi, qui suis cependant le président du comité de la police.

Le chef de police: J'ai toujours communiqué avec le conseil de ville, et lorsqu'il s'est agi de destitution, j'en ai parlé à M. Lamy.

M. Lamy: C'est la seule fois. Le chef de Police: C'est aussi la seule fois qu'il y eut des destitutions.

M. Lamy: Je voudrais savoir aussi si le conseil est informé que les hommes de police ont près de deux mois de vacances par année.

Le chef de Police: Chaque homme de police a une journée de vacances par semaine, une semaine ce congé commence à sept heures du matin pour finir à sept heures du soir, et la semaine suivante, de sept heures du soir à sept heures du matin, à part cela ils ont huit jours complets par année, et je crois que cela est raisonnable parce que ces hommes de police sont en devoir vingt-quatre heures par jour.

D'ailleurs c'était la pratique suivie avant mon arrivée aux Trois-Rivières.

M. Verrette demande si les hommes de police se couchent le soir.

M. Berthiaume dit que oui, mais ils sont sensés pouvoir être dérangés à toute heure de la nuit.

M. Lamy: Je n'ai pas d'objection à donner des congés aux hommes de police. La liberté est un peu forte, aussi l'on s'en sert. Il y a certainement manque de discipline, ou manque de surveillance. Ainsi on peut voir des hommes de police faire la causette aux jeunes filles sur la rue.

M. Beaulac: Ces dames ont peut-être demandé la protection de la police.

Le Chef de Police: Je sais ce que M. Lamy veut dire. J'ai deux de mes hommes, célibataires, dont la pension est voisine de celles de deux jeunes filles, et en revenant le midi, ils font un bout de chemin ensemble.

M. Lamy: Je puis dire plus. Pendant que ces mêmes hommes sont en devoir, ils vont reconduire ces jeunes filles.

Le Chef de Police: Cela n'est pas à ma connaissance.

M. Lamy: J'ai une autre remarque à faire. N'est-il pas vrai que beaucoup d'hommes de police vont aux bars, et même le chef.

M. Beaulac: La police peut aller aux bars pour maintenir l'ordre et c'est sur cela qu'elle doit aller.

Le Chef de Police: J'ai en effet souvent l'occasion d'aller dans les bars. J'y suis allé hier et je serai obligé d'y aller demain. Ce n'est pas dans les églises que l'on fait des arrestations.

M. Ryan: Je crois que toutes ces accusations devraient se faire en comité.

M. Lamy: Il n'y a personne dans la salle.

Lecture du rapport du contrôleur qui est volumineux et contient surtout des chiffres.

Ce rapport fait remarquer que la balance de 11,771.72 portée comme argent en caisse au rapport du secrétaire trésorier au 31 décembre 1911 est erronée et suggère de ne pas distribuer au public ce rapport jusqu'à ce qu'il soit conformé à l'état financier réel de la cité. Référé au comité.

M. Ryan: Le contrôleur demande que ce rapport du secrétaire-trésorier ne soit pas livré au public. Je crois que la chose est impossible puisque c'est là un document public.

M. Beaulac: Il vaudrait mieux mettre entre les mains du public le bilan précédent.

M. Lamy: Il vaudrait autant qu'il n'y en eût pas.

Il est proposé par M. Ryan secondé par M. Beaulac que le maire soit autorisé à emprunter la somme de \$24,000 pour les dépenses du mois courant.

M. Verrette demande des explications au président du comité des finances, M. Ryan.

M. Ryan dit que M. Lapointe va lui donner ces explications.

M. Verrette insiste pour que M. Ryan lui donne ces explications.

M. Lapointe dit que cette somme est demandée pour rencontrer les intérêts sur le fonds d'amortissement et une dette de \$7,000.00 à la Banque d'Hochelega.

M. le maire fait lecture d'une lettre de quelques capitalistes de Québec et Montréal qui désirent ériger un hôtel aux Trois-Rivières au coût de \$275,000. Les capitalistes demandent à la ville de souscrire \$75,000 garanties par première hypothèque. Référé au comité.

La séance est close.

Courrier de la Cité

Oubli Impardonnable

Un homme avait négligé de prendre des parts de pension des Prévoyants du Canada en 1911, il le regrette en 1912. Si vous faites comme lui, vous le regretterez en 1913. Dépêchez-vous d'entrer, le 31 décembre approché vite.

Fittuses

Fittuses d'expérience demandées dans toutes les lignes. Ouvrage à la pièce.

S'adresser immédiatement: The Macfarlane Shoe Co., Ltd., 92 rue Beaudry, Montréal.

A l'atelier photographique Pisonneault, 86 rue Royale. Les portraits sont d'un fini artistique. Avis aux amateurs et aux connaisseurs de bon ouvrage.

Des Calendriers! Des Calendriers!

De magnifiques calendriers de toutes les sortes, donc pour tous les goûts!

Nous invitons les marchands, épiciers, bouchers à venir donner leur commande. Nous vendons des calendriers fournis par différentes maisons; nous avons un assortiment complet.

Venez bientôt... Noël s'en vient! Au BIEN PUBLIC

No 3 rue Hart.

Pour être habillé à la mode il faut aller chez Bondy & Beaulac, coin des rues Bonaventure et Ste-Marie.

Un nouvel Hôtel aux Trois-Rivières

Un groupe de capitalistes de Québec et de Montréal, dont les noms suivent ont l'intention de bâtir un vaste hôtel aux Trois-Rivières, au prix de \$275,000. Ce sont MM. P. K. Hunt, propriétaire d'hôtel à Québec, Edward T. Allen, courtier en immeuble, de Québec, T. P. Laughlin, courtier en immeubles de Québec, R. G. Sharp, entrepreneur, de Montréal, et Jas E. Adamson, architecte de Montréal.

Cette compagnie ne se fixera aux Trois-Rivières que si la Corporation veut bien se soumettre aux conditions suivantes. La ville devra souscrire \$75,000, sur obligation, ayant valeur de première hypothèque. La ville devra renoncer à toucher l'intérêt sur sa souscription pendant une période de dix ans. Les taxes seront réduites à la somme nominale de \$200.00 par année pour dix ans. Les travaux devront commencer le printemps prochain. Ce projet sera discuté en comité vendredi prochain.

On demande immédiatement des filles de chambre, de salle et cuisine à l'Hôtel Dufresne, 55 Des Forges.

Notre-Dame des Sept Allégreses

La semaine dernière avait lieu en cette paroisse, la retraite annuelle des jeunes filles.

Cette retraite, prêchée par le Révérend Père Ludislas O. F. M. curé de la paroisse, les a tenues pendant huit jours, sous le charme de sa chaude éloquence et leur a rappelé leurs grands devoirs avec un zèle tout apostolique.

Les exercices ont été suivis avec ferveur, par toutes les retraitantes, lesquelles se sont fait un devoir de répondre à l'appel qui leur fut fait par leur vénéré pasteur.

Dimanche matin, à la messe de sept heures, jour de la belle et grande fête de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge, il y eut communion générale des jeunes filles, cette messe a été célébrée par le Révérend Père Thomas Marie O. F. M.

Dans l'après-midi, à trois heures, clôture de la retraite; touchante instruction suivie de la réception des Enfants de Marie; un bon nombre de jeunes filles s'enrolèrent sous la bannière de la Vierge Immaculée.

Il y eut ensuite salut solennel et bénédiction du Très-Sacrement, qui fut donné par le révérend Père Joachim O. F. M.

Le chant approprié à la circonstance fut très bien exécuté, par les demoiselles durant toute la semaine.

L'église bien illuminée, très propre, décorée avec goût, nous faisait goûter quelque chose du ciel.

DEPART

Mlle Lena Schiller, autrefois, employée au service de M. Hector Camirand, marchand, est partie pour les Etats-Unis, dans le but de se perfectionner dans la couture et l'anglais.

Nous lui souhaitons, bon voyage et plein succès.

—Mlle Mercier, a aussi quitté notre ville pour aller suivre les cours de garde-malade à Pueblo.

Que nos meilleurs vœux de persévérance l'accompagnent.

BAPTÊME

Le 21 novembre, l'épouse de M. A. Sauvageau, un fils, Joseph, Armand, Clomel, Parrain, M. C. Sauvageau, marraine, Mlle Angéline Dantigny.

TERRIBLE RUADE

Samedi, 27 novembre, la famille de M. Ad. Limoges, ancien membre du corps de police de notre cité et qui demeure maintenant à St-Louis de France, a été cruellement éprouvée.

Un terrible accident, suivi du décès de la victime, est arrivé à son jeune enfant âgé de 15 ans environ. On recevait quelque amis ce soir-là lorsque le jeune Limoges, voulant se rendre utile, conduisit à l'étable les chevaux des visiteurs avec un jeune Marchand de ses amis, lorsque son cheval, sans cause apparente, lui lança une ruade, frappant le jeune Limoges en pleine poitrine. Il fut ramassé par son compagnon et porté à la maison où des soins lui furent prodigués en attendant l'arrivée du médecin. Malgré tous les soins le jeune Limoges expira dimanche soir le 28.

Le service et la sépulture ont eu lieu mercredi matin, à Trois-Rivières au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de la famille.

MARIAGE

Le 23 novembre, avait lieu le mariage de M. Jos Charrette à Mlle Albina Lacombe.

A VENDRE

Maisons et lots à bâtir dans toutes les parties de la ville. S'adresser à H. CARLIGNAN, en haut de la Banque d'Hochelega.

12-12 6m

PENDANT CE MOIS...

Vous pouvez économiser énormément pendant ce mois, en achetant les plus belles et les plus nouvelles chaussures d'hiver.

Offre spéciale: 80 paires de chaussures box-calf pour dames; bleu et boutons avec semelles vieillies, jante et noire, valeur \$5.00 pour... **3.50**

Bottines en cuir patent pour hommes, femmes et enfants, cette semaine nous réduisons DIX POUR CENT sur toutes nos lignes.

Nous venons de recevoir les bottines pour patin, pour hommes, femmes, garçons et fillettes. Grand assortiment, et à TRÈS BAS PRIX.

N'oubliez pas les bottines de feutres, pantoufles, que nous vendons CINQ POUR CENT meilleur marché.

Gaîtes de dames, prix spécial, valeur \$1.00 pour **75c**

Spécial: Guêtres d'enfant, valeur 75c et 85c red. **45c**

Fameuses Claques Jacques-Cartier, pour hommes, femmes, filles et enfants, modèles à boutons, talons cubains, etc.

Nous réparons les chaussures

René & Duplessis, 18 Des Forges,

(En face du Marché.)

Funérailles de Feu P. Noël Robichon

Les funérailles de M. Noël Robichon ont eu lieu, mercredi le 4 courant, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par le Rév. L. Arand, chanoine. Le service fut chanté par le Rév. Jos. Ferron, assisté de diacre et de sous-diacre. Sa Grandeur Mgr Cloutier assistait au Chœur.

Les porteurs étaient: MM. U. Bureau, Joseph Bellefeuille, Ad. Gauthier, Jos. Fortin, Ed. Godin et P. V. Ayotte.

Le deuil était conduit par son fils M. P. A. Robichon de New-York. Ses gendres: Georges Dufresne, Ephrem Benoit, L. P. St-Pierre. Ses beaux-frères: P. Morrissette, Georges Morrissette. Ses petits-fils: Joseph Henri, Lionel Dufresne, François et Napoléon St-Pierre, et une foule de parents et amis.

OFFRANDE DE MESSES

M. et Mme. George Dufresne, 4 messes; M. et Mme A. N. Sauter, Québec, 4 messes; M. et Mme Jos Dufresne, 8 messes; M. et Mme Albert Gagnon, 2 messes; M. et Mme Georges Morrissette, 4 messes; M. et Mme P. Trudel, 4 messes; M. et Mme A. Gauthier, 4 messes; M. et Mme E. Panneton, 6 messes; M. et Mme L. E. Dufresne, 6 messes; M. et Mme Léopold Girard, 6 messes; Arthur Dufresne, 4 messes; W. Larivière, 4 messes; N. E. Lajoie, 6 messes; J. L. Fortin, 6 messes; Joseph Ryan, 4 messes; M. et Mme Ed. Marchand, Nicolet, 6 messes; Mme E. Sarrasin, 4 messes; M. et Mme O. Lachance, 4 messes; M. et Mme Nap. Girard, 4 messes; M. et Mme Z. Lord, 4 messes; M. L. H. Nobert, 4 messes; M. et Mme P. R. Dupont, 2 messes; M. et Mme Octave Girard, 2 messes; M. et Mme Joseph Lacroix, 2 messes.

BOUQUETS SPIRITUELS

M. et Mme Ephrem Benoit, la famille Jos. St-Pierre, Mme John Ryan, Mme Jos. Gauthier, M. et Mme Émile Duguay, Mlle Corida Trudel, Mlle P. Gauthier, les Delles Morrissette.

SYMPATHIES

M. H. E. Balcer, Mme B. Bourgeois, Mme E. Carignan, Mme F. F. Farmer, Mme P. H. Godin, Mme et Mlle Lacroix, Mlle M. A. Lord, Mlle Moreau, Mlle Cloutier, M. et Mme Dr O. L. Comtois, M. et Mme Arthur Angers, Springfield.

Les Rvdes Sœurs de la Providence assistaient.

La famille Robichon remercie les personnes qui ont offert des messes, bouquets spirituels et sympathies pour M. P. N. Robichon

Hockey au Séminaire

A une réunion privée des membres de l'équipe de hockey du Séminaire St-Joseph, mercredi le 4 déc., on procéda à l'élection des officiers pour le terme 1912-13. En voici le résultat:

Patron: Rév. A. Jacob Directeur, Président-honoraire Rév. H. Deschênes, Vice-Président honoraire: Rév. Ar. Dandenault, Président: M. Georges Panneton, Vice-Président: M. Aug. Massicotte, Capitaine: M. C. Carignan, Secrétaire-trésorier: M. Jacques Quessel.

On jeta aussi les bases d'une organisation solide et l'on formula un règlement approuvé des membres.

Il fut enfin proposé que notre équipe essaye ses forces contre des équipes étrangères, dans des joutes d'un caractère modéré et scientifique. Le concours est ouvert.

JACQUES QUESNEL, Sec. Trés.

Le Cercle Lafleche au Séminaire

Dimanche dernier, 8 décembre, les membres du Cercle Lafleche au nombre de vingt-deux, et accompagnés de leur Aumônier-Directeur, sont allés célébrer leur fête patronale avec les Camarades du Cercle St-Thomas d'Aquin.

Leur président nous souhaite la bienvenue en termes chiosis.

Puis M. le Chanoine Léon Arand, supérieur du séminaire, nous félicita de nous être rendus en aussi grand nombre malgré l'inclémence de la température. L'an dernier, dit-il, vous ne venez que sept ou huit. Cette année, en dépit des éléments déchainés, nous vous voyons trois fois plus nombreux. J'aime beaucoup ces relations d'amitié que vous cherchez à établir avec nos élèves du Cercle St-Thomas. Venez souvent et vos visites nous causeront chaque fois un réel plaisir. M. le Supérieur en vient ensuite à la nécessité qu'il y a de s'organiser pour la lutte, plus terrible aujourd'hui que jamais. Si les sociétés secrètes nous font tant de mal, c'est dû précisément à leur puissance d'organisation autant qu'à leur audace incroyable. Ils en sont venus tout récemment à vouloir s'attaquer à notre système d'éducation. Il faut nous unir et combattre ferme: nous n'aurons la victoire qu'à ce prix.

M. l'abbé Joseph Gélinas, Aumônier-Directeur du Cercle St-Thomas, se leva à son tour pour nous féliciter de cette excellente idée d'entretenir des rapports intimes entre membres de l'A. C. J. C. Puis il passa la parole à l'aumônier du Cercle Lafleche, qui fait remarquer notre développement considérable, surtout durant les deux derniers mois. Mais il faut être nombreux et bien organisés, car l'époque du grand congrès approche rapidement. Bientôt le Cercle Lafleche se dédoublera, pour former un nouveau Cercle dans la paroisse St-Philippe, afin qu'avec le Cercle du Séminaire, le Cercle Littéraire et le Cercle Lavendrye, nous ayons cinq cercles, et prissions ainsi constituer une union régionale qui réunira plus fortement tous les Camarades tréluviens. Si vous autres, élèves du Séminaire, vous faites beaucoup d'études à votre cercle, nos jeunes, en revanche, s'ils n'ont pas eu pour la plupart les avantages d'un cours classique, se sont jusqu'ici contentés de faire plutôt de l'action; ils ne s'en proposent pas moins, cependant, d'étudier. Vous les verrez bientôt à l'œuvre.

Notre président, en deux mots remercie les collégiens de leur aimable réception, les invitant à venir continuer les relations commencées si amicalement.

Après ces différents discours, causerie intime entre les Camarades des deux cercles, et vers 5.50 heures, nous nous rendons ensemble à la chapelle. Il y eut procession solennelle en l'honneur de l'Immaculée-Conception, au salut, magnifique chant exécuté avec grande précision, par un chœur puissant. Avant le "tantum ergo", consécration publique à la Reine du Ciel.

A quand? Camarades du Cercle Saint-Thomas, votre prochaine visite?

UN MEMBRE DU CERCLE LAFLECHE

Désirez-vous acheter des belles et bonnes chaussures? Voulez-vous les payer le plus bas prix possible? Venez chez

A. CORBEIL

32, Des Forges

G. COURTOIS, Gerant.

Nous venons de recevoir nos claques. Nous en avons un grand choix. Nous accordons toujours 10% de réduction.